

Mexico mars / Mexico march / México marzo 2006



La coopération décentralisée des collectivités locales
françaises dans le domaine de l'eau et de l'assainissement



La cooperación descentralizada de las autoridades locales
francesas para el agua y el saneamiento

Decentralized cooperation by French local authorities
for water and sanitation





LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCAISE

HISTOIRE-OBJECTIFS

L'Action Internationale des collectivités françaises a commencé après la Seconde Guerre mondiale avec la pratique des jumelages avec l'Allemagne comme outil de connaissance mutuelle et de respect, ferment d'une paix durable. Cette phase fondatrice, portée par les communes a été prolongée dans les années 70, avec la construction européenne et l'entrée en scène des départements et surtout des régions françaises acteurs de la coopération européenne. Puis la solidarité avec le sud a complété ce dispositif, relayé par la volonté des élus locaux de participer à l'aide au développement et à la solidarité internationale. Aujourd'hui les collectivités territoriales françaises inscrivent leurs actions internationales dans une politique globale du développement de leur territoire, et favorisent l'internationalisation des acteurs locaux, qu'ils soient économiques, sociaux ou culturels.

La coopération décentralisée, fruit de ces 50 ans d'histoire, continue de poursuivre ces objectifs :

- la connaissance des autres, l'école du respect, la participation au développement et au processus de paix,
- la coopération européenne pour favoriser un développement équilibré et forger au plus près du terrain une citoyenneté européenne,
- l'aide au développement par l'échange et la coopération entre collectivités du sud et du nord,
- le rayonnement économique, culturel et social d'un territoire et de tous ses acteurs.

LES PARTICULARITES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

La coopération décentralisée est forte de sa spécificité qui la distingue des actions menées par les ONG, les Etats et les bailleurs de fonds multilatéraux :

- Les actions menées par les collectivités territoriales s'inscrivent dans la durée : il s'agit dans la plupart des cas d'une relation forte entre deux communautés qui donne lieu à la signature d'une convention cadre de coopération destinée à sceller une union durable entre les deux autorités locales et leurs communautés.
- Les actions se mesurent d'abord en termes d'échange de savoir-faire, d'appui institutionnel et de formation. Certes les collectivités françaises peuvent financer des équipements, des biens matériels mais c'est surtout dans le soutien à l'institution locale que réside la spécificité de la coopération décentralisée : il ne s'agit pas de décentraliser la coopération de type classique, mais bien d'une coopération spécifique menée par une autorité locale à destination d'une autre pour partager une expérience de gestion locale et de développement d'un territoire.

- Les programmes de coopération décentralisée sont le résultat d'une réflexion concertée entre les deux autorités locales. En ce sens la coopération décentralisée est d'abord une coopération "de la demande", puisque le point de départ est l'expression de besoins de la part de l'autorité locale du sud. C'est à partir de cette demande, ensuite négociée, que la collectivité territoriale française examine en fonction de ses savoir faire et de ses capacités financières ce qu'elle peut apporter pour répondre à cette demande.
- Enfin la coopération décentralisée est aussi spécifique par sa capacité à mobiliser ou accompagner les acteurs locaux du territoire. Il s'agit en effet d'une relation entre deux communautés, de territoire à territoire qui permet d'envisager des relations ou des jumelages entre plusieurs partenaires du territoire, y compris ceux qui ne sont pas sous l'autorité directe de la collectivité territoriale française : hôpitaux, universités, chambres de commerce, entreprises, associations.

LE CAS PARTICULIER DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'environnement obéit bien sûr aux spécificités qui viennent d'être énoncées. Les exemples qui sont présentés dans ce livre illustrent la diversité et la spécificité de la coopération décentralisée telles qu'elles viennent d'être décrites. C'est ainsi que dans ce secteur, les collectivités territoriales peuvent mobiliser leurs services, ou les entreprises à qui elles ont confié les services d'eau et d'assainissement. Elles peuvent ainsi recevoir pour leur coopération l'appui de tous les partenaires de la filière "eau" : agence de bassin, syndicat de rivières, associations, entreprises, organismes de recherche, pôles universitaires, centres de formations... Il existe toutefois une spécificité de la coopération dans le secteur "eau et assainissement" : en effet les collectivités territoriales françaises peuvent utiliser dans ce secteur deux types de financement :

- L'appel au budget général de la collectivité territoriale dans le cadre de la loi de 1992 qui autorise les collectivités locales françaises à signer des accords de coopération avec des autorités locales étrangères. C'est ce dispositif qui fonde l'ensemble des actions de coopération décentralisée.
- Pour la coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, une loi française toute récente de 2005 a mis en place un financement innovant en autorisant les collectivités territoriales à financer leurs actions de solidarité dans ce secteur sur les budgets spéciaux de l'eau et de l'assainissement. Ces budgets ne sont pas financés par l'impôt mais par une redevance qui s'intègre dans le prix de l'eau : en d'autres termes, les collectivités territoriales françaises qui ont la compétence dans le domaine des réseaux d'eau et d'assainissement peuvent désormais utiliser cette innovation qui consiste à créer un lien de solidarité direct entre l'utilisateur de l'eau français et l'accès à l'eau de l'utilisateur du sud. La France milite pour que ce dispositif innovant puisse être étendu dans d'autres pays du nord afin de donner à la solidarité internationale dans le domaine de l'eau un financement innovant et un outil en prise directe avec les citoyens, qui viendrait financer des actions locales concrètes en faveur de l'accès à l'eau pour tous.

LE SOUTIEN DU MINISTÈRE FRANÇAIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le gouvernement français est pleinement conscient de l'intérêt et de la spécificité de la coopération décentralisée "à la française". Il soutient depuis de nombreuses années leurs actions internationales :

Dès 1983 le poste de délégué pour l'action extérieure des collectivités locales, placé auprès du ministre des Affaires étrangères et nommé en conseil des ministres, a été créé ; en 1992 la loi a donné une reconnaissance légale à cette action, avec la création d'une instance de dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales : la commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) présidée par le Premier ministre.

En 2005, le gouvernement a approuvé l'initiative parlementaire visant à rendre possible le financement de la solidarité internationale par les budgets locaux de l'eau et de l'assainissement.

Enfin à partir de 2006, le ministère des Affaires étrangères a inscrit parmi ses trois priorités de co-financement de la coopération décentralisée, le secteur de l'eau et de l'assainissement. Il compte ainsi accompagner par ses subventions les actions menées dans ce domaine par les collectivités territoriales françaises.

Le ministère soutient financièrement les collectivités territoriales françaises afin qu'elles puissent porter leur message et leur volonté de dialogue et de coopération sur la scène internationale. C'est le sens de son soutien à la présence des collectivités territoriales françaises au forum mondial de Mexico. Soutien illustré par la publication de ce livre sur les pratiques de coopération qui sort à cette occasion.

SOMMAIRE

Rénovation du réseau d'eau potable de Thilogne

Mairie des Mureaux (Yvelines)

8

Désenclavement des quartiers périphériques de Ouagadougou et accès aux services essentiels

Département de la Vienne

10

Programme de coopération décentralisée avec deux municipalités libanaises : élaboration d'un schéma directeur d'assainissement et construction d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration dans un lotissement de 80 habitations.

Lille Métropole Communauté Urbaine (Nord)

12

Gestion globale de l'eau sur le Bassin de Limari

Département de l'Hérault

14

Coopération municipale dans le domaine de l'eau et de l'environnement entre Maxéville et Poienile Izei

Ville de Maxéville (Meurthe-et-Moselle)

16

Programme de préservation des zones humides à Luang Prabang (Laos)

Mairie de Chinon (Indre-et-Loire)

18

Construction de latrines publiques et d'un réseau d'adduction d'eau à Adéta (Togo)

Mairie des Herbiers (Vendée)

20

Les différentes actions de coopération décentralisée réalisées par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Conseil général de Seine-Saint-Denis

22

Station de traitement et réseau de distribution d'eau potable à Keur Macene (Mauritanie)

Vert-Saint-Denis (Seine-et-Marne)

26

Appui à la commune de Sofara/Fakala pour un développement global maîtrisé de son territoire

Ville de Muhouse (Haut-Rhin)

28

Coopération technique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement avec El Khroub (Algérie)	
Ville de Muhouse (Haut-Rhin)	29
Mise en place de contrôle de la qualité de l'eau à N'Djamena	
Ville de Toulouse (Haute-Garonne)	30
Réhabilitation et exploitation de la retenue d'eau de Zibako, au Burkina Faso	
Ville de Limoges (Haute-Vienne)	32
Coopération avec la commune urbaine de Douala 1^{er} - Cameroun	
IRCOD Alsace - Institut Régional de Coopération Développement	34
Appui à la gestion intercommunale des ressources en eau potable avec l'Association des communes du Mbam et Inoubou - Cameroun	
IRCOD Alsace - Institut Régional de Coopération Développement	36
Partenariat Angers Loire Métropole Bamako	
Communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole (Maine-et-Loire)	38
Renforcement des capacités des acteurs publics de l'eau et mise en application du Code de l'Eau dans la Région de la Haute-Matsiatra, Madagascar	
Communauté Urbaine du Grand Lyon (Rhône)	40
Coopération décentralisée ville de Poitiers-Ville de Moundou, Tchad	
Ville de Poitiers (Vienne)	42
Partenariat public-privé pour la construction de mini réseaux d'eau dans le cadre d'une coopération décentralisée au Cambodge	
Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF)	44
Les actions de solidarité internationale de la ville de Paris en matière d'eau et d'assainissement	
Ville de Paris	46
Renforcement des capacités du secteur public de l'eau au Liban	
Communauté Urbaine du Grand Lyon (Rhône)	48

Rénovation du réseau d'eau potable de Thilogne

Mairie des Mureaux (Yvelines) : 32 000 habitants

Collectivité bénéficiaire : **Thilogne (Matham), République du Sénégal**

Autres partenaires :

Europe appel à projet eau (ACP) - Conseil régional d'Ile-de-France - Conseil régional du Centre - Association de développement du Thilogne (TAD)

HISTORIQUE DU PROJET

Thilogne est une jeune commune ayant spontanément émergé il y a 15 ans.

La structure urbaine de Thilogne relève essentiellement de la structure de l'espace traditionnel initial et non pas d'une planification rigoureuse selon les normes urbanistiques modernes.

La proximité de la nouvelle capitale régionale (Matham située à 60 km) a augmenté l'attractivité de la commune, et explique l'implantation croissante de nouveaux arrivants. La ville est actuellement en train de s'étendre rapidement à l'est, à l'ouest et au sud. A cause de cette extension rapide de l'habitat et d'un système de raccordement domiciliaire non normalisé et artisanal, le réseau d'adduction n'est plus capable de répondre à la demande en eau des populations.

Seules les zones les plus basses du réseau ont une alimentation continue en eau. Les autres parties du village, la majorité, sont obligées de se rabattre aux rares puits encore fonctionnels ou aux bornes fontaines situées dans les zones de forte pression.

Créée en 1978 l'association TAD regroupe des locaux et tous les originaires de Thilogne qui ont quitté la commune. Elle a pour objectif de contribuer au développement de la commune. Chaque émigrant a l'obligation morale de verser une contribution annuelle de 30 € à la commune et le capital est géré par l'association TAD. Sachant qu'environ 50% de la population a émigré en Europe ou aux USA, ce système de redistribution est une source de revenu très importante. En dehors de la section mère qui est établie à Thilogne, on dénombre actuellement 6 sections : à Dakar, en France, aux USA, en Italie, au Gabon et au Congo.

OBJET

L'association TAD a mis au point un projet pour renouveler et améliorer la desserte en eau de la commune :

- en réhabilitant les conduites d'eau et les puits traditionnels, et en construisant de nouveaux puits et bornes fontaines et un réseau d'assainissement moderne
- en améliorant la gestion du forage pour assurer une collecte réelle et intégrale de toutes les données techniques, organisationnelles et financières liées au dispositif de manière à ce que les coûts d'exploitation du forage et du réseau soient compatibles avec les ressources financières locales.

Le programme prévoit une extension du réseau pour que chaque maison puisse avoir de l'eau à proximité : dans le foyer ou à une borne fontaine assez proche. Des compteurs permettront de mesurer les quantités consommées pour ceux qui auront une installation à domicile. En ce qui concerne les bornes fontaines un tarif forfaitaire sera établi. Un prix forfaitaire sera également établi pour les activités agricoles ou autres qui échappaient jusqu'à présent au recouvrement.

Pour pérenniser ces investissements, il a été prévu un programme de formation des agents du comité de gestion du forage.

L'originalité de ce projet est le mécanisme de financement mis en place par l'association TAD. Les investissements sont en partie recouverts par la société civile et les fonds publics : TAD supporte 17% des coûts, la commune de Thilogne 5%, la population locale 1% le reste venant de plusieurs aides internationales.

L'analyse du coût de l'eau, a montré que la redevance mensuelle pour un ménage avec 100% des amortissements

est de 930 FCFA. Cette redevance est beaucoup plus faible que celle en vigueur avant le projet.

DEROULEMENT ET RESULTATS

Le projet a permis d'augmenter le nombre de personnes ayant accès à l'eau potable à Thilogne et d'améliorer la gestion du forage. Aujourd'hui, la quantité d'eau disponible par jour et par personne atteint 23 L/J/personne et 14 000 personnes sont concernées. Le déficit actuel s'élève ainsi à 12L, en référence au taux de service minimal recommandé par le WHO qui est de 35 litres par jour et par personne.

Ce projet a permis de réhabiliter les conduits d'eau, rénover l'équipement de pompage, réparer les puits hydrauliques traditionnels et construire des systèmes hydrauliques de pompage modernes.

7 744 personnes ont été recensées en 2000, mais la mairie estime la population à 12 000 habitants compte tenu du fait que les chefs de famille sous estiment la taille de leur ménage pour réduire le montant de la taxe à payer. On peut estimer le nombre de ménages à 1 690 ménages.

A l'image de la plupart des localités continentales du Sénégal, l'économie locale est essentiellement constituée par les activités du secteur primaire (agriculture et élevage)

Le commerce est aussi une activité très présente avec de grandes boutiques et surtout des échoppes. Le développement progressif de l'immobilier a favorisé l'émergence des métiers associés (maçons, plombier, électricien, peintres...). Grâce à la traversée du village par la route nationale et de l'existence d'une gare routière, Thilogne constitue une escale assez intéressante pour les artisans et notamment les mécaniciens automobiles.

Le fort taux d'immigration en Europe et aux Etats-Unis est une source de revenus importante grâce aux sommes envoyées par les expatriés.

Cette action peut être répliquée dans les petites communes où un fort taux de la population vit à l'étranger mais a gardé un lien étroit avec la famille sur place. Le mécanisme intéressant est qu'il y a une obligation de participer au développement de la communauté d'origine. Les sommes demandées à l'année ne sont pas très élevées pour ceux qui vivent en Europe ou aux USA. La mise en commun des sommes et la coordination des actions par l'association composée de membres du village, qui mettent en jeu leur réputation, facilitent le bon déroulement du projet.

Grâce aux rapports étroits entretenus avec d'autres associations, les idées et les projets mis en place par l'association TAD ont été diffusés dans d'autres communes.



Contacts :

UJMT : Mr Kane Thierno
3, Allée Claude Debussy
78130 Les Mureaux
+33 6 64 31 14 76

Mairie des Mureaux
Mr Stéphane Pavot
78130 Les Mureaux
+33 1 30 91 39 70
www.mairie-lesmureaux.fr

Désenclavement des quartiers périphériques de Ouagadougou et accès aux services essentiels

Projet associant : Le Département de la Vienne, L'Agence Française de Développement, La ville de Ouagadougou et L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA)

INTRODUCTION

Depuis 1993, le Conseil Général de la Vienne s'est engagé aux côtés de 15 communes et communautés de communes du département, jumelées avec des territoires du Burkina-faso, dans une dynamique concertée d'aide au développement.

Un programme de trois ans, cofinancé par le ministère des Affaires étrangères, intervient en milieu rural et urbain, en particulier sur la capitale Ouagadougou.

Dans le cadre de la coopération décentralisée, les collectivités locales françaises peuvent apporter leur appui dans les très nombreux domaines qui concernent le développement local, l'organisation de services publics, la gestion municipale, la formation des élus et des personnels. Leur intervention dans des projets de développement urbain permet de leur donner un rôle tout à fait spécifique et complémentaire à celui des bailleurs de fonds institutionnels.

METTRE EN ŒUVRE UN NOUVEAU PARTENARIAT

LE PRINCIPE

Les agences d'aide des pays donateurs engagent des fonds importants destinés aux projets de développement urbain. Cependant, elles ne fournissent pas aux collectivités locales africaines les moyens nécessaires à l'accompagnement, puis à la maintenance de ces projets. En particulier, elles n'interviennent pas suffisamment pour la formation de leur personnel dans le domaine de la gestion technique et financière pour garantir le bon fonctionnement et la durabilité de ces projets.

De leur côté, les collectivités locales françaises jumelées n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour répondre aux vrais problèmes des villes africaines.

En contre partie, elles peuvent apporter leur concours et leur expérience dans tous les domaines concernant le développement et la gestion locale et peuvent aider les collectivités africaines à renforcer leur capacité de gestion dans leurs domaines de compétences.

Leurs actions s'inscrivent dans la durée.

Elles peuvent être présentes à tous les stades des projets : élaboration, réalisation et surtout gestion ultérieure et maintenance.

Le partenariat proposé par le département de la Vienne avec l'Agence Française de Développement (AFD) consiste à faire gérer des projets de développement urbain, financés par l'AFD directement par la collectivité locale, en s'appuyant sur une assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la gestion, ainsi que sur une aide à la formation des élus et des personnels.

LE PROJET

Au Burkina-Faso, l'Agence Française de Développement mène un projet de désenclavement des quartiers périphériques de Ouagadougou et d'accès aux services essentiels, approuvé pour un montant de 15 millions d'Euros et comportant 4 composantes.

La composante 2 : Desserte en eau et assainissement des quartiers périphériques s'intéresse à l'extension du réseau avec une maîtrise d'ouvrage déléguée à l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA).

Il prévoit la mise en œuvre de nouvelles stratégies pour la desserte de 5 zones non loties. Ces extensions envisagent aussi bien l'adaptation des standards techniques que différentes modalités de gestion à l'aval de la conduite primaire mise en place par l'ONEA. Sont envisagés : gestion directe par l'ONEA, fontainier gestionnaire de proximité, sous-traitance de gestion commerciale, délégation de gestion de type affermage.

Une enveloppe sera réservée à la réalisation de branchements sociaux et l'accès aux branchements sera conditionné par la réalisation de systèmes d'évacuation des eaux usées à la parcelle.

La participation du département de la Vienne apparaît au chapitre **coopération décentralisée** pour jouer un rôle en expertise et en assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Dans ce domaine, la Vienne a une forte capacité de mobilisation d'expertise, puisqu'elle peut faire appel aux élus et aux agents de ses propres services, mais aussi aux élus et aux services des 15 collectivités jumelées du département ainsi qu'aux personnels et techniciens des syndicats départementaux d'eau et d'assainissement, de l'Agence Technique Départementale et de l'organisme conseil départemental Vienne Services.

On trouve dans le département pratiquement toutes les sortes de gestion évoquées, et par l'intermédiaire d'un grand syndicat départemental (le SIVEER), la Vienne a développé des compétences dans tous les domaines de la gestion de l'eau.

Il sera donc possible de mobiliser des techniciens pour des missions d'assistance et d'expertise sur des sujets tels que :

- L'élaboration des contrats de concession ou d'affermage.
- Le contrôle de l'activité des concessionnaires ou fontainiers.
- L'appui à la gestion des délégations ou concessions.

Il est prévu que ces réalisations soient accompagnées par des activités d'information, de formation et de communication, coordonnées avec la maîtrise d'œuvre sociale de la mairie.

Dans ce domaine, le département de la Vienne pourra apporter son conseil et son expérience de façon à faciliter le dialogue entre les responsables burkinabé et les

techniciens de la maîtrise d'oeuvre et à sensibiliser les élus locaux aux modalités à mettre en place pour assurer une bonne gestion des structures et des équipements.

Au total, le département de la Vienne apportera une double garantie:

- d'une part, veiller à ce que les solutions techniques choisies pour la réalisation des équipements urbains soient bien adaptées aux possibilités de gestion future;
- d'autre part, contrairement aux bureaux d'études qui n'apportent leur appui que pendant quelques années, s'engager dans la durée.



Contacts :

Denis Brunet, vice-président du Conseil général de la Vienne
8 rue Thiers 86110 Mirebeau
Mail : dbrunet@cg86.fr

Jacques Aumasson, coordonateur, direction de la Coopération internationale
Conseil Général de la Vienne
BP 319 - 86008 Poitiers
Tel +33 5 49 00 55 70 - Fax +33 5 00 55 79
Mail : jaumasson@cg86.fr

Programme de coopération décentralisée avec deux municipalités libanaises : élaboration d'un schéma directeur d'assainissement et construction d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration dans un lotissement de 80 habitations.

Lille Métropole Communauté Urbaine (Nord)

1 rue du Ballon, BP 749 - 59 034 Lille cedex - France

Mr Pierre Mauroy, président

Mme Danièle Defontaine, vice-présidente chargée de la coopération décentralisée

Collectivités bénéficiaires :

Fédération des Municipalités du Chouf es Souayjani, Liban

Me Nouha Ghosseyni, présidente (Maire de Baaqline)

Municipalité de Bkassine, Liban

Mr Abdallah Saad, maire

HISTORIQUE DU PROJET

Lille Métropole Communauté urbaine développe depuis 1999 des actions de coopération décentralisée avec des municipalités libanaises.

Ces programmes ont été initiés après l'organisation d'élections municipales libres au Liban en 1998.

Malgré ce pas très important dans le processus démocratique local, la situation des gouvernements locaux et des municipalités reste très précaire en termes d'autonomie financière et institutionnelle. Elles souffrent également d'un déficit de moyens en personnel technique pour gérer leurs projets de développement et apporter les services publics de base à leur population.

La première convention de coopération décentralisée a été signée par la Fédération des Municipalités du Chouf es Souayjani et Lille Métropole Communauté urbaine en 1999. Cette Fédération regroupe neuf municipalités et environ 40 000 habitants.

OBJET

Lille Métropole a appuyé la Fédération dans l'étude des besoins de son territoire en matière de gestion des eaux usées. Les termes de référence pour la réalisation d'un

schéma directeur d'assainissement ont été élaborés par les deux partenaires, qui ont contrôlé conjointement le travail confié à un consultant au sein d'un comité de pilotage.

Des travaux de construction des différents ouvrages préconisés par ce schéma directeur sont actuellement en cours avec des financements de l'Etat libanais.

Une autre expérience est menée avec la municipalité de Bkassine (10 000 habitants), dans le cadre d'une convention de coopération décentralisée signée en 2004.

Ce programme concerne un lotissement de 80 habitations construit dans les années cinquante après qu'un tremblement de terre ait détruit une partie du village. Ce lotissement était initialement conçu comme une réponse temporaire à la catastrophe et est de ce fait dépourvu d'infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées.

Sa situation sur une colline en fait une menace pour la qualité de la ressource en eau potable.

Un schéma de gestion des eaux usées a donc été établi par un bureau d'études spécialisé pendant la première étape du programme de coopération décentralisée en 2004.

Une nouvelle convention de coopération a ensuite été signée par Lille Métropole Communauté urbaine et la municipalité de Bkassine pour la période 2005-2006-2007 dans le but de permettre la construction d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une unité de traitement à l'échelle du lotissement.

DEROULEMENT

Ces deux projets de coopération décentralisée reçoivent un appui financier important du ministère des Affaires étrangères au titre du Fonds de Solidarité Prioritaire. Les collectivités partenaires apportent leurs contributions respectives sous forme d'apport financier et de mobilisation de techniciens.

Les actions développées ont un impact significatif à différents niveaux :

- Impact social : accès à l'assainissement ;
- Impact environnemental : Protection de la ressource en eau potable ;
- Impact politique et institutionnel: selon les lois et la réglementation en vigueur au Liban, les autorités nationales sont en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Mais la réforme engagée en 2001 concernant la politique nationale de ce secteur n'est pas encore entrée en application. Ces actions de coopération décentralisée sont une démonstration du rôle que pourraient ou devraient jouer les municipalités dans le gestion de l'eau et de l'assainissement.
- Renforcement des capacités locales : le suivi des deux programmes de coopération a conduit à la création d'une agence de Développement Municipal, soutenue par l'association Tadamoun Wa Tanmia qui est chargée par

les collectivités partenaires de la mise en œuvre opérationnelle des programmes.

Au-delà de la construction d'infrastructures, le défi à relever par les municipalités libanaises bénéficiaires de ces programmes est d'assurer la pérennité des équipements et des ressources humaines affectées à leur maintenance.

La relation engagée sur le long terme à travers les différentes conventions de coopération décentralisée depuis 1999 y participera sans aucun doute.



Contacts :

Mr Imad Ibrahim, coordinateur technique,
Agence de Développement Municipal,
Saïda, Liban
mail : ibrahimamad@yahoo.fr

Mme Christine Zilinski, chargée des programmes de coopération décentralisée avec le Liban, Service Coopération Décentralisée,
Lille Métropole Communauté urbaine
mail : czilinski@cudl-lille.fr

Gestion globale de l'eau sur le Bassin de Limari

Département de l'Hérault

André Vezinhet, président

Collectivité bénéficiaire

Gouvernement Régional de Coquimbo - Chili

Partenaires :

Organisations des usagers de l'eau : 5 conseils de surveillance et associations d'irrigants ; Services publics : 8 dépendant du Gouvernement Provincial, Régional et Central ; Entreprises privées : 2 groupements de différentes corporations ; Une compagnie d'industrie minière ; Société civile : représentée par 5 Parlementaires et plusieurs ONG ; Municipalités : 5 faisant partie de la Province ; Recherches : 4 Centres spécialisés ; Partenaires tutoriaux internationaux : Département de l'Hérault, IRD et Agropolis en France.

HISTORIQUE DU PROJET

Le Département de l'Hérault développe depuis 1998 des relations privilégiées de coopération scientifique, technique et culturelle avec le Chili, et notamment avec la région de Coquimbo.

La Province de Limari, la plus grande productrice de la région de Coquimbo, regroupe 3 bassins agricoles et de basse irrigation.

Actuellement de nombreux efforts individuels sont accomplis pour accroître son développement, en particulier tout ce qui touche à la préservation de la ressource "eau" et à sa qualité.

Services publics et institutions privées disposent de plusieurs systèmes d'analyse, et beaucoup d'initiatives économiques aujourd'hui dispersées pourraient être coordonnées et organisées efficacement, tout en permettant aux usagers d'avoir un accès facilité à toutes les informations relatives au domaine de l'Eau.

Le "tissu patronal" est également très varié et les entreprises exportatrices réclament de plus en plus la mise à disposition d'instruments d'observation et d'analyse relatif à la qualité et au concept de production agroalimentaire intégrée, dans le plus grand respect des principes du Développement durable.

A cet effet, une Base de Données a été créée entre les secteurs publics et privés qui permet d'échanger dans tous les domaines touchant à la gestion du Bassin.

OBJET

Le projet vise à l'application d'un programme territorial intégré (PTI) dans le Bassin du Limari, référencé site pilote chilien :

- Développement institutionnel et politique
- Prise en compte du milieu naturel et des écosystèmes associés
- Développement des capacités, de l'apprentissage social et de la gouvernance
- Application sur le bassin de la démarche et du porté à connaissance.

Les principaux objectifs à long terme sont de :

- Définir un système permettant l'usage rationnel des ressources naturelles du Bassin
- Développer un système coordonné d'outils permettant de connaître l'état et la qualité de l'eau conformément aux normes établies
- Promouvoir et développer des contrats de process de traitement des eaux résiduaires (production agroalimentaire intégrée)
- Implanter des Schémas de Qualité des Eaux pour en

faire un procédé stratégique de gestion au niveau du territoire

- Dynamiser et développer les secteurs de production en accroissant les potentialités d'exportation
- Augmenter la modernisation des moyens de production du Bassin (innovation technologique, diversification et reconversion de la production)
- Faciliter, en le rendant attractif, le processus des reconversions et la multiplication des échanges commerciaux sur tout le territoire
- Développer des accords pour enrichir les échanges entre public et privé et renforcer le Développement durable sur le Bassin.

Les principales innovations se concrétiseront avec la mise en place d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux au niveau régional.

DEROULEMENT ET RESULTATS

Les implications des différents acteurs du projet se sont déroulées en plusieurs étapes :

- Désignation d'un Conseil composé des représentants des 35 institutions pour informer et déterminer des lignes de travail
- Composition d'un Comité opérationnel pour superviser les travaux
- Constitution de groupes techniques, de centres d'innovations technologiques et de recherches avancées dans le concept de production agroalimentaire intégrée ainsi que dans la gestion du Bassin, pour déterminer les actions à mettre concrètement en place.

Aujourd'hui, au terme de la première année de mise en pratique et grâce à cette coordination, les résultats sont tangibles et permettent de dresser des objectifs straté-

giques et des plans d'actions à court et moyen terme. Il faut souligner aussi la mise en place d'une véritable organisation pour une Gestion intégrée de l'eau, avec l'aide d'experts internationaux, dont l'appui du Département de l'Hérault.

L'impact social dans toute la Province est fort et se traduit par exemple par la célébration de la Fête de l'Eau qui déploie de grandes actions de sensibilisation à l'attention du public usagers.

Le Patronat encourage et soutient également tous les efforts de développement agro-industriel du Limari ainsi que toutes les actions entreprises pour que la main d'œuvre y soit plus efficace et de meilleure qualité.

En parallèle, un Diagnostic de Bassin a été établi, faisant ressortir les aspects économiques, sociaux et environnementaux de la Province et insistant, dans un objectif à moyen terme, sur les solutions à apporter.

L'expérience d'une Gestion Globale de l'Eau sur le Bassin du Limari, impulsée à partir d'une forte gouvernance locale, s'est diffusée avec beaucoup d'ampleur et de succès auprès des secteurs publics et privés, et l'objectif est de la promouvoir et l'étendre aux autres bassins du Chili, en étroite partenariat avec les ministères chiliens en charge de la gestion de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement du territoire.



Contacts :

Francisco J. Corral M.

Gérant PTI Bassin Limari

Chili

+56 53 63 17 56 - fcorral@cuencalimari.cl

Serge Miquel, directeur du Pôle Environnement Eau cadre de vie et Aménagement rural

Conseil Général de l'Hérault

1000, rue d'Alco

34 087 Montpellier - Cedex 4 - France

+33 4 67 67 67 63 - sergemiquel@cg34.fr

Coopération municipale dans le domaine de l'eau et de l'environnement entre Maxéville et Poienile Izei

Ville de Maxéville (Meurthe-et-Moselle)

Henri Begorre, maire

Collectivité bénéficiaire : **Commune de Poienile Izei** (Judet Maramures - Roumanie)

Autre partenaire :

Centre International de l'Eau de Nancy (NanC.I.E)

HISTORIQUE DU PROJET

Les premiers contacts entre Maxéville et Poienile Izei datent de 1991. Poienile Izei, commune de 1 100 habitants est située à une altitude de 1000m et s'étend sur de 11km. Poienile Izei est à 50 km de l'Ukraine (au Nord) et à 70 km de la Hongrie (à l'Ouest). Après 12 années d'échanges purement humanitaires, la Ville de Maxéville a souhaité donner une nouvelle dimension à cette relation en se positionnant comme un appui au développement des projets de la Municipalité de Poienile Izei et en rendant cette dernière responsable du suivi, de la réalisation du projet d'une part et en développant des outils nécessaires à la pérennité de l'action d'autre part. Bien vite des problèmes d'approvisionnement en eau potable ont été identifiés. Le premier projet intitulé "coopération municipale dans le domaine de l'eau et de l'environnement" soutenu par le ministère français des Affaires étrangères a été mené en partenariat avec le Centre International de l'Eau de Nancy au titre de ses compétences techniques reconnues au niveau international au travers des nombreuses actions menées au Maroc, en Hongrie, en Pologne, en Mongolie... dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

OBJETS DU PROJET

- Assistance technique : production d'une étude de reconnaissance et de faisabilité concernant l'alimentation en eau potable du village
- Mobilisation des différents acteurs roumains sur la suite à donner aux résultats de l'étude.

- Réalisation d'une action concrète à savoir l'installation d'un bloc sanitaire à l'intérieur de l'école
- Sensibilisation à l'hygiène et à la propreté de la population et notamment des enfants

DEROULEMENT ET RESULTATS

1ère phase : diagnostic effectué par un expert de NanC.I.E en présence de l'équipe municipale maxévilloise (un élu et un fonctionnaire) en charge du dossier avec comme contenu

- l'analyse d'un projet d'alimentation en eau du village réalisé en 1998 par une entreprise roumaine
- des enquêtes et la reconnaissance de terrain et en particulier des zones de sources,
- l'analyse des conditions de faisabilité du projet d'alimentation en eau du village.

La Ville de Maxéville a souhaité anticipé sur le résultat du diagnostic en faisant part du projet global à mener à Poienile Izei (et ses alentours) auprès des différents acteurs roumains (notamment auprès du Conseil du Judet des Maramures) en identifiant et en recherchant les différentes ressources financières mobilisables dans le cadre des fonds alloués à la Roumanie pour sa pré-adhésion à l'Union Européenne.

L'élaboration d'une stratégie régionale avec l'Ukraine et la Hongrie d'approvisionnement en eau potable de chaque habitation située dans cette zone a également été avancée.

2ème phase : accueil à Maxéville d'une délégation roumaine composée de deux élus et de deux techniciens pour une immersion dans les thèmes du projet notamment par des visites d'installations hydrauliques sur la Communauté de Communes du Grand Couronné : au delà de la visite même de ces équipements, l'objectif était de démontrer que le groupement de communes était une réponse aux difficultés d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement que rencontrent Poienile Izei et l'ensemble des villages alentours.

Cette mission a également été ponctuée par des visites d'écoles maxévilloises et par des échanges autour de l'étude réalisée suite au diagnostic en collaboration avec NanC.I.E.

3ème phase : réalisation du bloc sanitaire dans l'école (en extérieur auparavant) avec la mise en place de deux réservoirs dont un à l'intérieur de l'école pour faire face au

gel en période hivernale et doté d'un assainissement autonome. Les travaux ont été suivis par l' élu désigné responsable du projet et le porteur du projet a régulièrement été informé de l'avancement de l'action.

Différentes actions de sensibilisation à l'hygiène ont été menées auprès des enfants de chaque classe.

Cette action a débuté en octobre 2003 et s'est achevée en septembre 2004. L'action de la Ville de Maxéville se poursuit et une part importante est consacrée au développement des compétences des élus et personnels de Poienile Izei, aux échanges de savoir-faire et d'expériences afin de positionner la Municipalité roumaine comme maîtresse de son développement.



Contacts :

Vasile Dunka, maire

Poienile Izei n°23

Mamramures - Roumanie

Tél/Fax + 40 262 33 42 02

Céline Roussel

Mairie - 14, rue du 15 septembre 1944

54 320 Maxéville - France

Tél + 33 3 83 32 30 00

Fax + 33 3 83 37 89 85

Mail : croussel@mairie-maxeville.fr

Programme de préservation des zones humides à Luang Prabang (Laos)

Mairie de Chinon (Indre-et-Loire) : 9000 habitants.

Agence de Développement et d'Urbanisme du Chinonais (coordination du projet)

Collectivité bénéficiaire : **Luang Prabang, Laos**

Acteurs impliqués

UNESCO, Union Européenne, Région Centre, Agence de Développement et d'Urbanisme du Chinonais, SARL RIVE Gestion des cours d'eau et des zones humides

HISTORIQUE DU PROJET

En décembre 1995, la ville de Luang Prabang, ancienne capitale du Laos est inscrite sur la liste du Patrimoine Mondial de L'UNESCO. Le Gouvernement de la République Démocratique Populaire Lao, désireux de mettre en place une politique de conservation et de mise en valeur de la Ville sollicite alors l'aide de la communauté internationale.

En réponse à cette demande, La ville de Luang Prabang, la ville de Chinon et l'UNESCO ont conjointement proposé un projet de coopération décentralisée. Une convention, qui formalise ce lien de coopération, a été signée en 1997 et renouvelée en 2000 puis en 2003.

Les partenaires du projet se sont donnés pour mission de conduire un projet global de développement durable orienté sur la protection et la mise en valeur de la Ville et ce à travers des projets d'aménagement urbain, de restauration d'édifices, et le soutien des initiatives des habitants pour l'amélioration de leur cadre de vie, par l'amélioration et la réhabilitation de leur habitat.

L'élaboration d'un programme de préservation, de dépollution et de sensibilisation à l'environnement constitue un des volets importants de cette démarche volontariste. Le programme de préservation des Zones Humides, soutenu par l'Union Européenne, s'est inscrit dans une démarche de préservation du Patrimoine au sens global du concept, c'est à dire élargi au patrimoine naturel et culturel. Les mares et Zones Humides occupent

une place déterminante dans le contexte socioéconomique de Luang Prabang, et représentent un patrimoine environnemental qui fait partie intégrante de l'identité de la ville.

OBJET

• Le projet se décompose en trois volets :

Comprendre :

Ce volet comprend une phase d'observation et de diagnostic des dynamiques du réseau hydrographique et de la formation des zones humides. Il s'est traduit par un inventaire et une description exhaustive des bassins versants et des mares de Luang Prabang, un suivi régulier de la qualité de l'eau, une étude de la végétation. D'autre part, des outils méthodologiques d'analyse et de compréhension des milieux ont été mis à la disposition des techniciens de Luang Prabang : mesure de la pluviométrie, mesure des débits, mesure de la qualité de l'eau.

Protéger :

Ces milieux instables et fragiles ne peuvent se maintenir sans protection. C'est dans cette optique que la coopération a permis de présenter et de développer des techniques de lutte contre la pollution, ainsi que des outils de protection réglementaire. Les zones humides ont ainsi été classées en Zone pour la Protection du patrimoine naturel et paysager (ZPP-N). Les prescriptions techniques relatives à ce secteur ont pour objet de garantir l'intégrité des caractéristiques naturelles des milieux

concernés en limitant les constructions et en contrôlant les caractéristiques (maisons neuves en bois ou bambou sur pilotis uniquement, Coefficient d'Occupation au Sol faible...).

Sensibiliser :

En dernier lieu, comprendre et protéger ne sont utiles que si la population et les responsables locaux soutiennent et participent aux efforts de protection et de mise en valeur de leur patrimoine naturel.

Les instruments permettant d'impliquer la population et les techniciens locaux ont pris des formes variées, parmi lesquelles on retiendra la création d'un écomusée, la tenue d'un colloque international sur les zones humides ou encore une émission de radio sur RFI.

Animation et mise en œuvre de la coopération : la Maison du Patrimoine

Le projet a été bâti autour de l'idée de création d'une Maison du Patrimoine composée d'une équipe franco-laotienne de techniciens pluridisciplinaires, en permanence sur le site et placée sous la tutelle des autorités locales. Cette Maison du Patrimoine s'est fixée comme objectifs :

- d'être un lieu symbolique d'accueil, d'information, de démonstration destiné à sensibiliser la population locale au patrimoine
- de former à moyen terme une équipe d'intervention Lao,
- de lier étroitement les politiques de protection, de mise en valeur et de développement durable du site.

Les prolongements envisagés

Un deuxième projet, porté par l'UNESCO et élargi à d'autres sites notamment Vientiane la capitale du Laos, est en cours d'instruction auprès de l'Union Européenne.



Contacts :

Mme Cathy Savourey, coordinatrice du projet, responsable du pôle coopération, ADUC
aduc.coope@wanadoo.fr

Mme Aude Sivigny, chargée de mission coopération, ADUC
Mr Pierre Guédant, chef de projet à la Maison du Patrimoine de Luang Prabang
pierre.guedant@la-maison-du-patrimoine

Construction de latrines publiques et d'un réseau d'adduction d'eau à Adéta (Togo)

Mairie des Herbiers (Vendée) : 14 600 habitants

Collectivité bénéficiaire : **Adéta, République du Togo**

Autres partenaires :

AJCAH : Association Jumelage Coopération Adéta-Les Herbiers

AVIJAH : Association villes jumelées Adéta Herbiers au Togo

HISTORIQUE DU PROJET

- Kpélé Adéta est un territoire regroupant 11 communes autour du village principal Adéta.
 - L'AJCAH a été créée en décembre 1989 suite à une correspondance entre une école d'Adéta et une classe du collège Jean Rostand aux Herbiers.
- Il s'agit d'une association loi 1901 aidée par la mairie des Herbiers (6000 euros en 2004 et 2005).

Un membre de l'AJCAH en France, s'est rendu sur les lieux pour conforter cette décision.

Réalisation :

Les travaux ont débuté en août 1995. Des jeunes Herbrieux ont été mobilisés à cette occasion (25 stagiaires du Greta du Lycée Jean Monet des Herbiers).

Financement :

L'AJCAH a apporté 30 millions de francs CFA (46 000 Euros) issus de fonds propres et d'une subvention du Conseil régional Pays de la Loire.

Mais les responsables politiques du Togo n'apportant pas le financement prévu par le partenariat, bien qu'il s'agissait d'un projet-pilote, les travaux ont été suspendus pendant 2 ans.

Le projet a finalement pu être relancé grâce à l'intervention de M. Kaffigho, ancien Premier ministre du Togo et ami des deux associations. La mission Française a ainsi accepté de prendre en charge le financement restant pour 90 millions de CFA (138 000 Euros), l'AJCAH fournissant un complément de 15 millions de CFA (23 000 Euros).

Fonctionnement :

Les travaux sont désormais achevés : barrage, réservoir de chloration, tuyaux jusqu'aux différents villages et fontaines dans tous les quartiers. Le CVD (Comité villageois) aidé de membres de l'AVIJAH gère la distribution de l'eau. Depuis 2005, un système de cotisation a été mis en place (par bassine d'eau), afin de rémunérer les "fontainiers" et de réaliser de petits travaux de réparation.

OBJET

En 1990, lors d'une visite à Adéta pour officialiser le jumelage, des réunions de travail ont permis de mettre en évidence le problème de l'eau comme thème de coopération. De nombreux décès étaient en effet causés par la mauvaise qualité de l'eau utilisée (celle des marigots).

Une première réponse s'est traduite par la construction de latrines publiques : 7 blocs de 6 à 12 trous, répartis dans les différents quartiers d'Adéta, et actuellement gérés par l'AVIJAH.

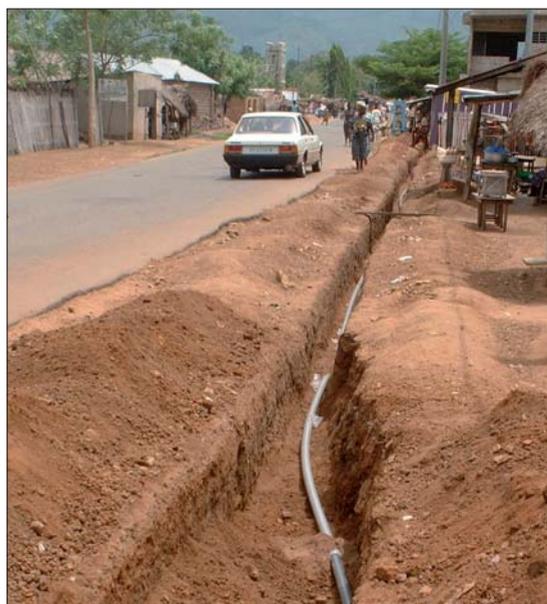
L'étude d'un projet d'adduction d'eau a ensuite été lancée, en accord avec le ministère du plan Togolais. Les ingénieurs ont opté pour le captage d'une cascade située à 5km environ au nord d'Adéta. Dans le schéma imaginé par ces derniers, l'adduction concernait Adéta mais également plusieurs villages des environs (Goiré, Dougba, Hamé Afegamé, Konda, Tsefi, Kadomé, Tsiko, Atimé, Bemé, Toubou)... Au total, une population de 30 000 habitants était concernée. Un ingénieur de la SAUR,

Prolongement :

Le projet à l'étude pour 2006-2007 concerne la construction de la "maison de l'eau et des Herbiens" pour un budget de 35 millions de CFA (53 000 Euros).

"Maison de l'eau" car il s'agit d'un bâtiment regroupant ateliers et salles de réunion.

"Maison des Herbiens" car l'AJCAH souhaite profiter de cette construction pour y réaliser un lieu d'accueil : quelques chambres, un restaurant, une sorte de motel pour recevoir les voyageurs.



Contact :

Jackie Riffaud, maire adjoint en charge de la culture et de la coopération

Mairie des Herbiens

6 rue du Tourniquet - 85502 Les Herbiens

E-mail : jackie.riffaud@wanadoo.fr

Les différentes actions de coopération décentralisée réalisées par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Mr Hervé Bramy, président du Conseil général de Seine-Saint-Denis

Parce que l'avenir de la Seine-Saint-Denis ne peut se concevoir indépendamment de celui du monde et parce que la Seine-Saint-Denis s'inscrit résolument dans une vision d'un monde plus humain, plus juste, plus solidaire garantissant à chacun un développement durable, pacifique et équitable. Le Conseil général s'est engagé dans des coopérations décentralisées permettant une meilleure appropriation par les populations des enjeux planétaires.

La question de l'eau est un domaine transversal à toutes les coopérations. Chaque projet comporte un volet consacré à l'eau et à l'assainissement, préalable primordial, à toutes actions en matière de santé publique.

Les problématiques qui nous sont posées sont diverses. En Palestine ou au Maroc la question de l'utilisation des ressources est centrale ; au Gabon se sont les problématiques de la maîtrise des eaux pluviales et des inondations liées au lagunage qui se posent ; au Portugal il s'agit de préserver les équilibres écologiques, notamment des cours d'eau, dans un contexte urbain en pleine croissance.



Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et le Gabon (1998-2005)

Villes bénéficiaires :

Mairie de Gamba BP 30 Gamba République du Gabon

Mairie de Port Gentil BP 568 Port Gentil République du Gabon

Mairie de Omboué BP 29 Omboué République du Gabon

Les partenaires : Les services du Département de la Seine-Saint-Denis, DEA : Direction de l'Eau et de l'Assainissement, DEV : Direction des Espaces Verts, DAD : Direction de l'Aménagement et du Développement, DPAS : Direction de la Prévention et de l'Action Sanitaire, SIAAP : Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, UNITAR : Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche.

HISTORIQUE DU PROJET

Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis s'est engagé le 4 février 1998 dans un protocole de coopération décentralisée avec les villes gabonaises de Port Gentil, Gamba et Omboué. Il souhaite, à travers cette coopération, contribuer et soutenir le développement local de ces collectivités, engagées dans un processus de démocratie locale.

Un certain nombre de priorités ont été définies avec les partenaires, parmi lesquelles figurent les actions relatives à l'eau et à l'assainissement. Il s'agit en effet pour

Gamba et Port Gentil de tendre vers la construction et l'entretien pérenne d'un réseau efficace d'écoulement des eaux pluviales et usées. De nombreux problèmes de santé publique, tel que le paludisme, résultent d'une carence, voire d'une absence totale, de réseaux d'assainissement.

LES REALISATIONS

Réhabilitation et nettoyage du réseau d'eau et d'assainissement

En collaboration avec le SIAAP et le maître d'œuvre Architecture et Développement, le Département a

cofinancé, dans un premier temps, le nettoyage d'une partie du réseau, et dans un deuxième temps la seconde tranche de réhabilitation d'une partie des réseaux d'eau et d'assainissement de la ville.

Projet global de santé publique

Elaboration d'un projet global de santé publique mobilisant les directions de l'Eau et de l'Assainissement, de la Prévention et de l'Action Sociale et des Espaces Verts. L'amélioration du réseau étant le préalable à toute action en matière de santé publique (travail sur le Paludisme).

En 2005 des missions exploratoires ont permis de mettre en place un travail de récoltes de données indispensables pour envisager des solutions au problème de traitement des eaux pluviales et au problème d'assainissement des réseaux.



> Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et le Portugal (1998-2005)

Villes bénéficiaires :

Associação de Municípios do Distrito de Setúbal
Av Dr Manuel Arriaga N°6 2èmesq 2900-473 Setúbal

Les partenaires : Les services du Département de la Seine-Saint-Denis, DEA : Direction de l'eau et de l'assainissement, DEV : Direction des espaces verts, DAD : Direction de l'aménagement et du développement, "Composante Urbaine" bureau d'étude.

HISTORIQUE

Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a signé en juin 1998 un accord de coopération avec l'Association des Municipalités du District de Setúbal (AMDS).

L'AMDS est composée de treize villes, dans la région de Lisbonne. Le District de Setúbal a connu une période de fort développement industriel, ayant pour conséquence un développement urbain important mais mal maîtrisé. Aujourd'hui la question d'un développement durable est au cœur des préoccupations, notamment dans les projets d'aménagement urbain.

LES REALISATIONS

Reconquête d'une rivière, la Coina

Accompagner le développement urbain (circulation douce, itinéraires verts, maîtrise hydraulique). Prévenir les risques liés à l'urbanisation (pollution, inondations, imperméabilisation des sols...)

Préserver le patrimoine écologique lié au cours d'eau (biodiversité, qualité de l'eau, berges...)

Développement d'un schéma des eaux pluviales sur la ville de Sesimbra

Etude sur le traitement des contraintes en écoulement des eaux pluviales dans une opération d'aménagement. Après le rendu de l'étude, il s'agit d'intégrer les propositions faites en matière d'assainissement alternatif au plan des contraintes urbanistiques de la ville.





Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, le Conseil général du Val-de-Marne et la Palestine (1992-2005)

Villes bénéficiaires :

Municipalité de Qalqilya P.O. Box 2 Qalqilya via Israël

Municipalité de Tulkarem P.O. Box 9 Tulkarem via Israël

Municipalité de Djenin P.O. Box 13 Djenin via Israël

Les partenaires : Les services du Département de la Seine-Saint-Denis, DEA : Direction de l'Eau et de l'Assainissement, le Département du Val-de-Marne, les municipalités de Djenin, Qalqilya et Tulkarem.

HISTORIQUE DU PROJET

Les Conseils généraux de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne se sont engagés le 12 avril 1999 dans un protocole de coopération décentralisée avec les villes autonomes palestiniennes de Djenin, Qalqilya et Tulkarem, situées au nord de la Cisjordanie. Le choix de ces trois villes est lié à la faible présence des collectivités françaises dans cette région.

Parmi les priorités définies entre les partenaires dans le cadre du soutien au renforcement de l'autonomie locale des villes palestiniennes partenaires, figure un travail sur l'augmentation des ressources et des capacités de production d'eau, ainsi que la rénovation des réseaux de distribution d'eau potable et des réseaux de collecte des eaux usées.

LES REALISATIONS

Répondre à l'urgence, le contrôle de la qualité de l'eau et lutter contre les pertes et les fuites du réseau

Définition de thèmes d'actions pour 2003-2004 sur le contrôle de la qualité de l'eau et la lutte contre les fuites et les pertes en eau, accompagné d'un appui en formation des personnels de la municipalité.

La constitution d'un Centre de Recherche et de Développement de l'Eau

La situation politique de la région (seconde Intifada) n'a pas permis que cette piste de travail débouche en 2000 sur la mise en œuvre de projets concrets dans les villes.

2005-2006 : Accueil en Val-de-Marne des ingénieurs de l'Eau des trois villes partenaires afin de relancer le projet de Centre Palestinien de Développement et de Recherche sur l'Eau.

Définition des contenus du Centre Palestinien qui aurait pour mission la réalisation :

- d'un schéma directeur de gestion des eaux pour chaque ville,
- d'études hydrogéologiques, géologiques et modélisation hydraulique, épidémiologiques et démographiques
- d'un diagnostic des ressources et des réseaux d'eau potable et d'assainissement,
- d'études de conception et de gestion de l'eau,
- de collecter des données sur la qualité des nappes souterraines, de l'eau potable et des eaux usées,
- de la détection des fuites sur tous les réseaux,
- d'études permettant la réutilisation pour l'agriculture des eaux usées.





Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et le Maroc (2000-2005)

Ville bénéficiaire :

Municipalité de Figuig cité administrative B.P. 121 6100 Figuig Maroc

Les partenaires : Les services du Département de Seine-Saint-Denis, DEA : Direction de l'Eau et de l'Assainissement, SIAAP : Syndicat interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, Hydrasol bureau d'étude, Sol Paysage, INRA, Fédération des Associations de Figuig en France.

HISTORIQUE

Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis s'est engagé le 08 juin 2000 dans un protocole de coopération décentralisée avec la ville marocaine de Figuig, oasis située dans la région orientale de ce pays, à la frontière maroco-algérienne, à 400 km d'Oujda.

Le choix de cette collectivité est lié à la présence importante en Seine-Saint-Denis d'une communauté originaire de Figuig.

Parmi les priorités définies dans le protocole et dans le cadre du volet environnement, urbanisme et développement local, figurent la gestion de l'eau et de la lutte contre la désertification dans la Province. Le premier volet du projet concerne l'eau et l'assainissement, un volet relatif au développement de l'agriculture dans la Province est également envisagé.

LES REALISATIONS

• Des études et des actions ont été engagées avec le bureau d'étude Hydrasol sur les économies d'eau et les nouvelles plantations.

Bilan de cette action : 40% d'économie d'eau sur 3 ans (50% la dernière année).

Une extension de l'expérimentation est envisagée avec la coopérative des agriculteurs.

Lutte contre la désertification

En partenariat avec Sol Paysage et l'INRA : étude sur les sols dans les différentes zones de l'oasis. Etude par Hydrasol d'un projet de laboratoire.

Elaboration d'un projet d'assainissement de la ville de Figuig

• **1ère phase :** Engagement des travaux pour la construction du réseau d'assainissement dans trois quartiers de la ville.

Partenariat avec le SIAAP en vue du financement sur un projet pluriannuel.

• **Projet en cours de réalisation :** travaux d'assainissement avec la Fédération des Associations de Figuig en France et la ville de Figuig. Poursuite du partenariat avec l'ensemble des partenaires en vue de la 2ème phase de travaux sur les autres quartiers de la ville.

Contacts :

Conseil général de Seine-Saint-Denis
Hôtel du Département - Boîte postale 193
93003 Bobigny cedex

Pascal Bury, chef du service Relations internationales et Coopération décentralisée
pbury@cg93.fr

Station de traitement et réseau de distribution d'eau potable à Keur Macene (Mauritanie)

Vert-Saint-Denis (Seine-et-Marne) 7 900 habitants - **Gérard Bermheim**, maire

Keur Macene (province du Trarza) environ 8 000 habitants, située dans le delta du fleuve Sénégal, au sud ouest de la Mauritanie.

Le projet a été initié par le comité de jumelage - coopération Vert-Saint-Denis - Keur Macene. Il a bénéficié de financements de la commune de Vert-Saint-Denis, du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté européenne, de l'UNICEF et de la Caisse des dépôts et consignations.

Partenaire pendant les 3 premières phases du projet : le GRET

HISTORIQUE DU PROJET

Dès la première visite des représentants de Vert-Saint-Denis à Keur Macene, les anciens leur ont dit : "Nous n'avons pas d'eau potable. C'est très grave pour la santé. Il nous faut un château d'eau". Mais comment le remplir ? Dans le delta du fleuve Sénégal, le sous sol est salé. On ne peut obtenir d'eau potable ni par des puits, ni par des forages. La seule eau douce est celle du marigot. Mais elle est polluée.

1ère phase : 1992 - 1993 Création de l'installation de traitement et d'un petit réseau de distribution par 5 bornes fontaines. Installation d'un aérogénérateur.

Mise en service en juillet 1993.

Echec provisoire : Trop peu d'habitants acceptaient de payer l'eau loin de chez eux, plutôt que prendre celle du marigot. Beaucoup n'avaient pas encore compris l'intérêt de l'eau potable pour la santé.

2ème phase 1995. Développement d'un réseau de distribution aux habitations du village de Keur Macene (2 000 habitants), avec compteur pour chaque abonné.

Les familles sont intéressées, car les femmes et petites filles n'ont plus à faire la pénible "corvée d'eau", ce qui a favorisé la scolarisation des fillettes. Et les habitants du village ont constaté l'intérêt de l'eau potable pour leur santé, surtout celle des jeunes enfants.

L'augmentation de la consommation a permis de payer le salaire du gérant et une grande partie des frais de fonctionnement. Elle a nécessité aussi plus d'énergie, et donc

l'installation de 2 éoliennes de pompage mécanique, puis d'un 2e aérogénérateur

3ème phase 1996-1997 : Alimentation en eau potable du village de B'Neïnadji (1 000 habitants environ), à partir du château d'eau du village de Keur Macene, situé à 3km.

Une pompe électrique immergée dans le château d'eau de Keur Macene alimente celui de B'NEÏNADJI. Un réseau gravitaire distribue ensuite l'eau à chaque habitation avec un compteur, comme à Keur Macene.

4ème phase 2001: Installation de 2 pompes solaires.

Les 2 aérogénérateurs et les 2 éoliennes ne suffisaient plus à fournir l'énergie nécessaire, par suite de l'augmentation de la consommation et des périodes de vent trop faible. L'utilisation d'un groupe électrogène s'est avérée très coûteuse et peu fiable. D'où l'installation de 2 pompes solaires.

5ème phase : 2002-2003 : alimentation en potable d'un 3ème village : Bounaya (300 habitants)

à 6 km du village de Keur Macene.

Le réseau de Keur Macene a été développé et l'installation de traitement partiellement renouvelée.

6ème phase 2005-2006 : Amélioration et augmentation de la capacité de production de l'installation de traitement de l'eau. Raccordement au nouveau réseau électrique du village de Keur Macene

Ces améliorations permettront de fournir toute l'eau potable nécessaire aux habitants déjà desservis, et d'étendre le réseau. 5 villages de la commune, soit environ 2 700 habitants attendent l'eau potable.

LE PROJET

Le traitement de l'eau

La décantation-floculation

L'eau est pompée dans le marigot par une pompe électrique et une éolienne. Un doseur mécanique Garhin y ajoute une dose de sulfate d'alumine réglée suivant la turbidité de l'eau.

L'eau remplit alternativement l'une des 2 cuves de décantation en fibre de verre. Leur partie inférieure conique est toujours pleine d'eau et de boue. La partie supérieure cylindrique est vidée à chaque cycle lorsque l'eau y est devenue claire. Une purge vide ensuite une partie de la boue déposée dans la pointe du cône. Le fonctionnement est automatique.

4 cuves en béton stockent l'eau décantée. Une pompe solaire et une pompe électrique immergées la font monter au château d'eau à travers 2 filtres silex et un chlorateur Garhin, identique au doseur de sulfate d'alumine.

Le réseau

Sa longueur est d'environ 25 Km. La population a creusé les tranchées et posé les tuyaux semi-souples en PEHD. Les bénéficiaires ont ainsi participé au projet et réalisé une économie très importante sur son coût.

Depuis l'origine du projet, le comité de jumelage de Vert-Saint-Denis soutient financièrement et techniquement son développement, et apporte son appui à sa gestion et à sa maintenance.



Cuves de décantation en fibre de verre



Anciens bassins de décantation devenus stock d'eau décantée
Au fond, les 2 aérogénérateurs

LA GESTION DE L'INSTALLATION

Elle est assurée par une régie communale.

L'eau est facturée au m³. Le prix de vente, fixé par le comité de gestion de la régie, est depuis 1994 de 150 UM/m³ (0,47 euro/m³). Il suffit pour payer les dépenses de fonctionnement, mais non les dépenses de renouvellement du gros matériel. Nous conseillons depuis longtemps de l'augmenter pour au moins compenser l'inflation. Mais c'est une décision politique difficile.

La gestion communale de ce service public essentiel permet à la population de comprendre l'utilité, donc la légitimité de l'institution communale.



Doseur de sulfate d'alumine



Les filtres silex

Contact :

Raymond Pinard, président du comité de jumelage-coopération, ingénieur retraité.

6 Allée des Fauvettes 77240 Vert-Saint-Denis
tél./fax : +33 1 60 63 35 33
e-mail : raymond.pinard@wanadoo.fr

Appui à la commune de Sofara/Fakala pour un développement global maîtrisé de son territoire

Ville de Mulhouse (Haut-Rhin)

Jean-Marie Bockel, maire, sénateur du Haut-Rhin

Collectivité bénéficiaire : **Commune rurale de Sofara/Fakala** (Mali)

Mr Alassane Guindo, maire

Cercle de Djenné Région de Mopti - République du Mali

Tél. +223 24 20 09 22 - Fax +223 24 42 00 20

Autres partenaires : Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne, Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD) Alsace, Direction régionale de l'Hydraulique et de l'Energie à Mopti, Direction régionale de l'Assainissement à Mopti.

HISTORIQUE DU PROJET

En 1989, des associations mulhousiennes d'entraide regroupant des migrants d'origine malienne et des bénévoles ont établi les premiers contacts avec le village de Sofara devenu village - centre de la Commune de Fakala (30 000 habitants), en 1999.

A partir de 1991, la Ville de Mulhouse, à l'initiative de son maire, a souhaité développer un partenariat avec une commune du sud. Eu égard aux contacts pré-existants, le choix s'est porté sur Sofara.

Une première mission a permis de définir de concert des projets visant à améliorer les conditions de vie de la population, en développant l'économie locale. Parmi les principaux projets réalisés depuis lors, on peut citer : l'équipement d'un atelier-école regroupant les artisans locaux travaillant le fer et le bois, le forage de puits pour le maraîchage, un appui pour l'achat de semences et le surcreusement du canal d'amenée pour favoriser l'approvisionnement en eau de la rizière. Cette dernière réalisation a permis d'augmenter sensiblement les récoltes. Répondant à un souhait maintes fois exprimé par nos partenaires maliens, une charte de jumelage a été signée par les maires des deux communes, le 18 janvier 2003.

OBJET DU PROJET

Dans le cadre d'un développement programmé, la Commune de Sofara/Fakala souhaite mettre en place un plan de développement urbain qui intègre l'alimentation qualitative et quantitative en eau potable pour la commune et les nouveaux quartiers, ainsi qu'une réflexion sur l'assainissement et l'évacuation des eaux pluviales.

DEROULEMENT DU PROJET

Prenant en compte les préoccupations exprimées par le maire de Sofara/Fakala, une délégation d'experts de l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne et du Service des Eaux de la Ville de Mulhouse s'est rendue sur place, en février 2005, pour réaliser un diagnostic et définir des propositions d'action.

Elle a procédé à l'inventaire des installations existantes et identifié les problèmes y afférant :

Dans le domaine de l'approvisionnement en eau, si le dispositif fonctionne correctement tant du point de vue de la maintenance que de la gestion, il se pose clairement le problème de l'insuffisance des volumes d'eau disponibles.

Par ailleurs, la Commune de Sofara ne dispose d'aucun système d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales à ce jour.

Dans la perspective de la réalisation d'un plan de développement urbain intégrant ces aspects, les experts ont conclu à la nécessité de faire réaliser une étude globale de la nappe phréatique sur le territoire de la Commune. Le cahier des charges relatif à cette étude est en cours de rédaction. Elle sera confiée à un bureau d'études maliens au cours du premier semestre 2006. Elle permettra de définir les travaux à engager prioritairement et de les programmer y compris du point de vue financier.



Coopération technique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement avec El Khroub (Algerie)

Ville de Mulhouse (Haut-Rhin)

Jean-Marie Bockel, maire, sénateur du Haut-Rhin

Collectivité bénéficiaire : **Ville d'El Khroub**

Mr Hadj Belaribi, président de l'Assemblée Populaire Communale

Daïra d'El Khroub Wilaya de Constantine, Algérie

Tél. +213 31 96 52 77 - Fax +213 31 96 41 77

Autres partenaires : Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD) Alsace

En 1999, la Ville de Mulhouse a signé une convention de coopération avec la Ville algérienne d'El Khroub, une commune de 150 000 habitants intégrée dans l'agglomération de Constantine.

L'hygiène du milieu urbain figure parmi les axes de coopération prioritaires. A cet égard, des échanges d'expérience ont été amorcés sur la base d'un premier état des lieux réalisé en 2000 par le Directeur du Service

des Eaux de la Ville de Mulhouse et le responsable de l'agence mulhousienne de la Lyonnaise des Eaux. En 2004, une nouvelle expertise a permis de définir les actions devant permettre d'améliorer les conditions d'approvisionnement en eau et l'entretien du réseau d'assainissement. A travers des contacts réguliers et des formations, Mulhouse apporte un appui méthodologique à sa ville partenaire à cet égard.

Contact :

Estelle Mangold, responsable des Relations internationales et de la Coopération transfrontalière
Ville de Mulhouse

2 rue Pierre et Marie Curie, BP 10020
F - 68948 Mulhouse cedex 9
Tél. +33 3 89 66 11 14
Fax +33 3 89 45 70 61
mail : estelle.mangold@ville-mulhouse.fr

Mise en place de contrôle de la qualité de l'eau à N'Djamena

Ville de Toulouse

Mr Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse

Me Mayeux-Bouchard, conseiller délégué aux Relations internationales

Collectivité bénéficiaire : **Mairie de N'Djamena**

Mr Dago Yacoub, maire de N'Djamena

Autres partenaires : Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, Agence Française de Développement, Hôpital Général de N'Djamena, Associations représentant la société civile (Groupes locaux de développement, Comités d'assainissement, groupement de femmes).

A Toulouse : Institut Catholique des Arts et Métiers, Institut National Polytechnique de Toulouse, Médecins du Monde, Institut National des Sciences Appliquées, Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine, le Centre Hospitalier Régional.

HISTORIQUE DU PROJET

La Ville de Toulouse s'est engagée depuis plus de dix ans dans une relation de coopération décentralisée avec la ville de N'Djamena. Le programme de coopération est défini avec les autorités locales et se décline en projets sur la base de contractualisations et de partenariats élargis. La coopération avec N'Djamena s'est appuyée sur un travail rapproché avec le représentant de la Coopération Française en coordination avec les interventions réalisées par l'Agence Française de Développement. Depuis 1996, le service communal d'hygiène et de santé de la ville de Toulouse prend une part active dans la coopération entre les villes de Toulouse et N'Djamena, d'une part par des actions d'accompagnement à la restructuration du service hygiène et santé et de formation de ses personnels, d'autre part, par l'implication dans l'élaboration du plan d'action pour l'amélioration de la gestion des déchets dans la ville de N'Djamena. Les formations spécifiques organisées ont également permis la mise en place de procédures suivantes : enquêtes sur l'hygiène alimentaire, mise en place progressive des contrôles sanitaires, techniques de dératisation, techniques d'analyse de l'eau. En outre, depuis 1998, l'action de la Ville de Toulouse est centrée sur deux priorités : le plan de gestion des déchets et de l'assainissement et l'appui à la gestion municipale.

A partir d'une étude de faisabilité réalisée conjointement avec la mission Française de coopération et la Caisse des Dépôts et Consignations, un plan d'action a été élaboré qui prend en compte les aspects techniques, financiers mais aussi sociaux et sanitaires. Ce plan, finalisé en 2000, se déroule en différentes phases à partir des moyens humains qui peuvent être mobilisés localement et avec l'appui de l'aide nationale ou internationale. Sur la base des préconisations du plan d'action, la ville de Toulouse participe à certaines actions pilotes (appui au Centre de Valorisation des Déchets Urbains de N'Djamena) tout en maintenant le partenariat avec les autres bailleurs de fonds impliqués afin de maintenir la cohérence des programmes et des objectifs.

OBJET DU PROJET

L'objectif général consiste à renforcer les services urbains auprès de la population et contribuer ainsi à l'amélioration des conditions de vie des habitants. La construction des projets s'appuie sur le dialogue social et la recherche de concertation, d'implication de la population. Dans le domaine de l'assainissement, l'objectif global est l'amélioration de la santé et des conditions de vie urbaine en intervenant sur les nuisances du milieu.

DEROULEMENT ET RESULTATS

Le contrôle de l'hygiène de l'eau est une des missions du Service Hygiène et Santé. De nouvelles réalisations pour l'alimentation en eau de la Ville de N'Djamena a intensifié cette mission. En effet, la Ville de N'Djamena avec l'aide de l'Agence Française de Développement a approvisionné en eau des quartiers périphériques qui n'étaient pas desservis. Depuis le début de l'année 2003, 100 000 personnes peuvent s'approvisionner à ces points de distribution grâce à 5 forages de la nappe profonde. Cinq châteaux d'eau alimentent 8 bornes fontaines et 23 kiosques de distribution. Cette réalisation très technique s'est appuyée sur une approche sociale innovante.

Le système de gestion particulièrement original, très ouvert sur le quartier, permet aux habitants d'être les acteurs de l'amélioration de leurs conditions de vie.

La mairie a confié la gestion de ces structures à des fermiers qui vendent l'eau à un tarif imposé et qui sont responsables de la maintenance de ces équipements. Les châteaux d'eau sont au centre de "places de vie" avec des boutiques, des sanitaires, des plantations, des lieux de réunion. Elles sont gérées par des associations gestionnaires des places.

La Mairie chargée du contrôle du fonctionnement de ces structures intervient par l'intermédiaire de la CAPAQ (Cellule d'Appui aux Projets d'Aménagement de Quartiers) qui coordonne les différents acteurs. Cette cellule municipale animée par un ingénieur en environnement regroupe des représentants d'autres services municipaux : Hygiène et Santé, Voirie, Services socio-éducatifs...

C'est donc dans le cadre de la CAPAQ que le technicien d'Hygiène et Santé intervient au niveau de ces points de distribution de l'eau pour contrôler l'hygiène de la place à vivre (boutiques, latrines, espaces de distribution de l'eau) et pour assurer des contrôles de la qualité de l'eau. Le traitement de l'eau à l'hypochlorite est effectué

par le fermier dans un local prévu à cet effet et sécurisé. La Ville de Toulouse a accompagné ce projet par le biais de formations ciblées et par la fourniture au Service Hygiène et Santé des chloromètres et réactifs pour mesurer la teneur en chlore de l'eau et vérifier que le traitement de l'eau a été effectué correctement.

Une meilleure maîtrise dans le contrôle de l'eau distribuée par les bornes-fontaines ou les châteaux d'eau a pu ainsi être réalisée.

Cette action, qui nécessite un suivi permanent et la fourniture de matériels adaptés sera poursuivie.



Contacts à Toulouse :

Mme Gisèle Teulière, directeur des Relations internationales et Européennes,
Mme Marie-Claude Rémésy, médecin-directeur du service hygiène et santé

Contacts à la mairie de N'Djamena

Mr Ahmat, secrétaire général
Mr Sarmadji, directeur des Services techniques

Réhabilitation et exploitation de la retenue d'eau de Zibako, au Burkina Faso

Ville de Limoges (Haute-Vienne)

Collectivité bénéficiaire : **Commune rurale de Pabré (Burkina Faso)**

Autres partenaires :

Ministère des Affaires étrangères (M.A.E.) - Union Européenne (ACP - Appel à projets Eau)

HISTORIQUE DU PROJET

Un des axes les plus originaux de la stratégie de développement des relations internationales de la Ville de Limoges consiste en l'affirmation du rôle moteur de celle-ci dans le monde de la Francophonie. Ce rôle, initialement limité à l'organisation annuelle du plus important festival de théâtre francophone existant actuellement (F.I.F.L. = Festival International des Francophonies en Limousin), s'est progressivement étendu d'abord à d'autres secteurs de la Culture (création de la B.F.M. = Bibliothèque Francophone Multimédia, pôle associé à la Bibliothèque Nationale pour le secteur du théâtre et de la littérature francophones) puis à ce qu'il est convenu d'appeler la "francophonie solidaire".

Cette notion de solidarité avec le monde francophone est très vivace à Limoges où de nombreux citoyens se sont organisés en associations. Certaines d'entre elles œuvrent même depuis plusieurs années spécifiquement sur la commune rurale de Pabré : il s'agit notamment des associations "Le Pont" (présente à Pabré depuis 1987) et "Un enfant, un cartable" (qui compte aujourd'hui près de 500 adhérents parrainant 845 élèves du Primaire). Par ailleurs des écoles de Limoges entretiennent des relations suivies avec des écoles de la commune de Pabré.

On voit par ces quelques exemples que l'engagement de la collectivité territoriale "Ville de Limoges" en faveur du développement de la commune de Pabré, loin d'être artificiel ou superficiel, se nourrit au contraire des attentes fortes d'une partie significative de ses habitants, et se trouve de surcroît en parfaite cohérence avec un des axes majeurs de développement des relations internationales de la Ville. C'est ainsi que, tout naturellement et logiquement, par

convention datée du 13 février 1999, la Ville de Limoges s'est engagée dans l'aide au développement durable du Département de Pabré (province du Kadiogo), qui depuis la Loi du 21 décembre 2004 est appelé à devenir "commune rurale de Pabré".

Initialement, cette convention limitait le champ de la coopération ainsi instituée, à 3 axes : l'eau (et l'assainissement), la santé et l'éducation. Un avenant ultérieur ajoutait un quatrième axe de coopération : l'action économique. L'un des intérêts de la réhabilitation et de l'exploitation de la retenue d'eau de Zibako (du nom d'un village situé sur la commune rurale de Pabré), réside justement dans le caractère multisectoriel de ce projet puisque, partant de la problématique de l'eau, il implique de très nombreux acteurs (au nord comme au sud) pour des actions d'éducation et de formation, qu'il aura une incidence positive sur la santé des populations, enfin qu'il a pour objectif final de permettre l'essor de nouvelles activités génératrices de revenus.

OBJET

Composée d'une population essentiellement rurale, la zone couverte par les trois villages de Zibako-Wavougué-Nedogo souffre d'une pluviométrie certes acceptable en quantité (805mm/an en moyenne), mais concentrée sur une période courte. De ce fait, on constate une perte importante de l'eau nécessaire au développement économique et notamment de l'élevage, principale source de revenus. Cette situation est d'autant plus regrettable que des volontés de développement se sont affirmées dans les villages, sous forme de création de groupements d'éleveurs orientés vers une production de viande de

qualité (initiative soutenue par la Ville de Limoges) qui réclament depuis longtemps la réhabilitation de cette retenue d'eau créée par l'O.N.B.I. en 1987 et rompue par submersion en 1989. La relative proximité de la capitale rendant crédible la perspective de débouchés commerciaux, la réhabilitation de la digue permettra non seulement l'alimentation en eau (hors eau de boisson) des populations, mais également l'abreuvement du cheptel (et donc l'essor de l'élevage dans cette zone peuplée majoritairement de Mossis, mais aussi de Peuhls sédentarisés) ainsi que la création d'exploitations maraîchères et piscicoles.

La réhabilitation de cet ouvrage bénéficiera en priorité à l'ensemble des populations des villages de Wavougué, Zibako, Bidougou et Nedogo, et tout particulièrement aux groupements professionnels et sociaux de ces quatre villages (éleveurs, maraîchers, groupements de jeunes, groupements de femmes...). Les Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs (CVGT) de ces villages sont donc tout naturellement motivées par ce projet.

Le présent projet offre donc une triple cohérence :

- cohérence par rapport aux attentes de la population locale, afin de diversifier ses revenus et ses sources de protéines ;
- cohérence par rapport au souci manifesté par le MRA (Ministère des Ressources Animales) de voir se développer au Burkina, et tout particulièrement à proximité de l'AFO (Abattoir Frigorifique de Ouagadougou), la production d'une viande de haute qualité, destinée pour partie à l'export, et pour partie à satisfaire une clientèle exigeante (hôtels, restaurants...);
- cohérence enfin par rapport à l'esprit même de la convention d'aide au développement DURABLE passée entre la Ville de Limoges et le Département de Pabré, car tout à la fois attentif à l'implication effective des populations concernées et respectueux de l'environnement.

DEROULEMENT

Des études techniques, économiques, environnementales, sociales et foncières ont été effectuées entre juillet 2004 et mars 2005. Elles ont permis de démontrer la faisabilité technique du projet et le bien-fondé de celui-ci. Elles ont notamment permis de tracer le profil socio-économique et agro-sylvo-pastoral de la zone d'influence de la retenue d'eau et l'analyse approfondie des populations riveraines de l'ouvrage, des conditions de leur participation à la réalisation du projet et des actions d'accompagnement à mener au plan socio-économique et environnemental dans le cadre de ce projet.

En décembre 2005, sous le contrôle du maître d'ouvrage (la commune rurale de Pabré représentée provisoirement par le préfet), une entreprise burkinabè a été sélectionnée par appel d'offres ouvert, sur la base du devis estimatif proposé par le maître d'œuvre, également burkinabè (bureau d'études Geramhy).

La première tranche des travaux (accompagnée par une intense campagne d'information/prévention des populations riveraines) a effectivement commencé début février 2006.

La livraison de l'ouvrage est prévue courant mai, avant le début de la saison des pluies.

Parallèlement, les CVGT (commissions villageoises de gestion des terroirs) de Zibako et Wavougué, particulièrement impliquées dans le projet, se sont directement saisies de ce dossier. Ces deux C.V.G.T. sont en effet très conscientes de leur responsabilité dans l'exécution et la pérennité du projet et dans la gestion durable des équipements. Elles se sont constituées en "Comité de Gestion de la Digue de Zibako/Wavougué" qui sera chargé, entre autres, et après avoir reçu une formation adaptée, de la "police" et de la maintenance de la digue.

Contacts :

Constantin Christides, Conseiller municipal délégué à la coopération décentralisée

87031 Limoges cedex

Tél +33 5 55 45 63 74 - Fax +33 5 55 32 12 55

Jacques Robert-Engman, directeur des Relations internationales de la Ville de Limoges

87031 Limoges cedex

Tél +33 5 55 45 64 08

Jacques-Robert-Engman@ville-limoges.fr

Coopération avec la commune urbaine de Douala 1^{er} - Cameroun

IRCOD Alsace - Institut Régional de Coopération Développement

Espace Nord / Sud - 17 Rue de Boston - 67000 Strasbourg

Collectivité partenaire : **Région Alsace, Adrien Zeller, président**

1 Place du Wacken - B.P. 91006 - 67000 Strasbourg

Collectivité bénéficiaire : **Commune urbaine d'arrondissement de Douala 1^{er}**

B.P. 3135 - Douala 1^{er} - Cameroun

Autres partenaires :

En France : Département du Bas-Rhin

Partenaires locaux : Communauté urbaine de Douala, Le Comité de développement du quartier Bessengue Akwa, Doual'Art

HISTORIQUE DU PROJET

Le quartier de Bessengué-Akwa a été sélectionné par l'équipe municipale de Douala 1^{er} pour bénéficier d'un plan de développement local basé sur un mode de gestion partagée entre ses habitants et la municipalité. L'animation du projet a été confiée à une association locale, Doual'Art qui organise la concertation locale associant institutions et représentants de la population réunis, sous l'impulsion de Doual'Art, en Comité de développement du quartier Bessengué-Akwa (CDBA).

Les travaux menés entre le CDBA et la commune ont abouti à l'identification des besoins des habitants du quartier. Ces besoins se traduisent par une liste de projets orientés vers le désenclavement, l'hygiène et l'assainissement et l'intégration sociale par des activités culturelles.

La Ville de Lingolsheim est engagé avec ses services dans l'appui à la définition des actions et à leur mise en œuvre.

OBJET DU PROJET

Ce projet tend à l'amélioration des conditions de vie de la population du quartier par une meilleure salubrité (campagnes de désinsectisation et dératisation, curage des drains, aménagement de bornes fontaines et ponceaux, gestion raisonnée des ordures ménagères, etc.)

et par un désenclavement progressif de celui-ci (réfection d'une passerelle, création future d'une voie secondaire rattachée à la voirie principale).

L'autre objectif de l'action est la structuration du milieu par la constitution d'une association de quartier forte et représentative, interlocuteur privilégié de la commune pour l'aménagement de leur quartier et la participation à la gestion des services, notamment celui de l'eau potable. Mais, surtout, il s'agit de promouvoir l'articulation des compétences de la collectivité locale avec le dynamisme de la société civile dans la définition, l'exécution et la gestion des infrastructures, notamment dans le domaine hydraulique.

DEROULEMENT ET RESULTATS

La première action de ce partenariat a été le reprofilage du drain permettant l'évacuation des eaux de pluie et contribuant ainsi à diminuer sensiblement les inondations jusque là fréquentes le long des berges. L'action suivante a été orientée vers l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable avec la construction et la mise en service d'une borne fontaine gérée par le CDBA. La réalisation d'une deuxième borne fontaine est en prévision. De même, la construction d'un ponceau a contribué au désenclavement de la partie Nord du quartier.

Prenant acte du travail engagé et de la dynamique créée à travers ce projet, la Banque mondiale prévoit le financement d'un programme d'amélioration de l'accès aux services de deux quartiers d'habitat spontané de Douala, le quartier de Bessengué-Akwa. Ce projet débouchera sur un plan de réalisations concrètes portant sur les services urbains (désenclavement, drainage, évacuation des ordures, éclairage...). Il concrétisera la dynamique d'aménagement du quartier Bessengué-Akwa à grande échelle.

Résultats :

La définition du plan d'aménagement a été finalisée et validée en milieu d'année 2005 par les parties prenantes (CUD, CUA Douala 1er, CDBA, Banque mondiale) et portera en priorité sur la réalisation de voiries facilitant la circulation piétonne, sur le renforcement du réseau d'éclairage public et d'alimentation en eau potable. Les marchés de maîtrise d'œuvre technique et sociale ont été lancés en septembre – octobre 2005.



Contacts :

Denis Schultz, directeur

Claude Régall, Chargé de mission

Tél. +33 3 88 45 59 89

E-mail : ircod1@ircod.org

Philippe Naegel, permanent de l'IRCOD
au Cameroun

B.P. 4280 - Yaoundé

Tél. +237 220 85 77

E-mail : philippe.naegel@ircod.org

Appui à la gestion intercommunale des ressources en eau potable avec l'Association des communes du Mbam et Inoubou - Cameroun

IRCOD Alsace - Institut Régional de Coopération Développement

Espace Nord / Sud - 17 Rue de Boston - 67000 Strasbourg

Collectivités partenaires : **Région Alsace, Adrien Zeller**, président

1 Place du Wacken - B.P. 91006 - 67000 Strasbourg

Communauté de communes de Sélestat, Marcel Bauer, président - 1 rue Louis Lang - 67600 Sélestat

Ville de Thann, Jean-Pierre Baeumler, maire - Hôtel de Ville - 1 Place Joffre - 68800 Thann

Collectivité bénéficiaire : **Les huit communes du département du Mbam et Inoubou, Pascal Anong Adibimé**, président de l'Association des communes du Mbam et Inoubou

Autres partenaires :

En France : Syndicat départemental de l'eau et de l'Assainissement du Bas-Rhin, PS-Eau

Partenaires locaux : L'Association des communes du département du Mbam et Inoubou

36 | 37

HISTORIQUE DU PROJET

Au Cameroun, les conditions de l'accès à l'eau potable sont variées : sources aménagées ou non, puits équipés ou non de pompes, installations type "Scanwater"... En milieu rural plus généralement et en-dehors des bourgs centres, ces infrastructures posent des problèmes de pérennité de leur maintenance ainsi qu'en terme de qualité de l'eau. Par ailleurs, certains hameaux, notamment les plus reculés, restent complètement dépourvus de tout type d'installation.

Environ 315 points d'approvisionnement en eau ont ainsi été répertoriés sur le département du Mbam et Inoubou, mis en place par des intervenants multiples : Etat, coopérations bilatérales ou multilatérales, ONG, associations locales, privés... Le manque de concertation entre ces nombreux acteurs est à l'origine d'une absence de procédures de gestion et d'équipements cohérents.

Dans un contexte de privatisation de la SNEC, la loi sur l'eau de 1998, renforcée par la loi d'orientation de la décentralisation de juillet 2004, donne compétence aux

communes en matière de gestion de l'eau. Conscientes cependant qu'il leur sera impossible de prendre en charge cette question individuellement, les huit communes de ce département ont décidé de se regrouper, en 2003, en une Association des communes du Mbam et Inoubou (ASCOMI) pour assumer une fonction de maître d'ouvrage, mettre en commun des moyens et définir une politique dans ce domaine prenant en particulier en compte les initiatives de la société civile.

OBJET DU PROJET

Le projet se propose de contribuer à l'émergence d'une véritable maîtrise d'ouvrage intercommunale dans le cadre d'une démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs locaux. Il contribue ainsi aux objectifs de développement du Millénaire en travaillant sur la bonne gouvernance dans le domaine de l'eau et à la réduction de la pauvreté. L'approche se veut globale et innovante, incluant dès le départ la question de l'assainissement à travers une action pilote sur l'un des centres urbains (ville de Bafia).

Le partenariat proposé par l'IRCOD mobilisera des ressources diverses au Cameroun et en France (en Alsace notamment) dans le cadre d'un véritable compagnonnage pour aider à la mise en place de structures capables d'assurer la maîtrise d'ouvrage ainsi que la maîtrise d'œuvre.

DEROULEMENT ET RESULTATS

Le projet est basé sur l'échange de pratiques entre collectivités alsaciennes et camerounaises. Il fait également appel à l'expertise de structures spécialisées dans le suivi de projets de développement dans le secteur de l'eau et de bonne gouvernance engageant les autorités locales municipales. Un volet recherche-action en matière d'assainissement est mené en lien avec des structures d'enseignement supérieur.

Le projet définira avec les différents acteurs de terrain, dont les services déconcentrés de l'Etat, la mission à confier à un service spécialisé dans l'eau et l'assainissement, précisera son contour juridique et aidera au recrutement du personnel. Il engagera les communes de l'ASCOMI pour la prise en charge financière du service, gage de pérennité. Il spécifiera avec les acteurs de terrain leurs rôles respectifs dans ce domaine. Dans une seconde étape, la mise en place du service sera confortée par la formation du personnel à travers l'échange de pratiques (missions d'accompagnement terrain, accueil en stage de formation en Alsace). Les missions de suivi des structures spécialisées seront relayées par une assistance permanente sur le terrain à travers un partenariat avec une ONG locale et un représentant du consortium.

Résultats attendus

- l'amélioration des modes de gouvernance et de gestion de l'eau par la mise en place de procédures de gestion

impliquant les communes à travers leur structure intercommunale (ASCOMI) en tant que maître d'ouvrage et associant l'ensemble des acteurs intervenant dans ce domaine (services de l'Etat, structures publiques, associations locales, ONGs, ...);

- la mise en place d'un service public pérenne de proximité assurant la maîtrise d'œuvre pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement au bénéfice des 8 communes du département du Mbam et Inoubou ;
- la réhabilitation des infrastructures hydrauliques existantes et l'amélioration de la qualité des eaux disponibles ;
- la définition d'un programme d'investissement pour le développement de nouveaux aménagements permettant de couvrir progressivement l'ensemble du territoire ;
- La définition, à partir d'un programme de recherche-action d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune urbaine de Bafia.



Contacts :

Denis Schultz, directeur

Claude Régall, Chargé de mission

Tél. +33 3 88 45 59 89

E-mail : ircod1@ircod.org

Philippe Naegel, permanent de l'IRCOD
au Cameroun

B.P. 4280 - Yaoundé

Tél. +237 220 85 77

E-mail : philippe.naegel@ircod.org

Partenariat Angers Loire Métropole Bamako

Domaines d'action : eau potable, déchets solides, déchets liquides

HISTORIQUE DU PROJET

La ville d'Angers est jumelée depuis 1974 avec Bamako. Les échanges menés sont très nombreux avec des investissements à Bamako dans les domaines de l'éducation et du développement social (création de 6 Centre de Lecture et d'Animation), de la Santé (création de 6 Centre de Santé Communautaire), du sport (création de plateaux sportifs), des manifestations culturelles s'organisent chaque année à Angers et Bamako (festival Nuits Toucouleurs, Cinéma d'Afrique). Par ailleurs, des relations entre le milieu associatif angevins et bamakois se sont aussi fortement développées, le Centre Hospitalier d'Angers est Jumelé avec celui de Bamako ainsi que plusieurs organismes tels que les centres Charlotte Blouin et Montclair (malvoyants et malentendants), la Mutualité de l'Anjou (fourniture montures lunettes et matériel optique) et le centre de transfusion sanguine (procédure de sécurisation des transfusions).

Dans le prolongement de ces 30 années de jumelage et souhaitant développer ses actions de développement durable, la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole a ainsi engagé depuis 1999, dans le cadre de ses compétences, des actions de partenariat avec Bamako.

Une contribution de 0.3% de son budget d'investissement est ainsi prévu chaque année, soit 110 000 € d'investissement à mener à Bamako avec une contribution par ailleurs en fonctionnement pour mener des délégations d'élus et de techniciens sur place.

Le développement de Bamako étant sur le plan démographique très rapide en passant en 1996 de 800 000 habitants à 1 600 000 habitants environ en 2006, les besoins en eau et gestion des déchets solides et liquides constituent une priorité pour les élus Bamakois.

S'appuyant sur le réseau de partenaires, le relationnel et la maison du partenariat de la ville d'Angers, Angers Loire

Métropole a pu développer des projets en complémentarité dans les domaines de l'eau et des déchets solides.

REALISATIONS

Domaine de l'eau : Réalisation de deux châteaux d'eau et de leur réseau de bornes fontaines

En 1999, deux quartiers de Bamako n'étaient pas desservis par le réseau d'eau potable. S'appuyant sur des forages avec pompes à main existants, Angers Loire Métropole les a équipé d'une pompe immergée, reliée à un château d'eau. Après un dispositif de chloration, une distribution sur un réseau de bornes fontaines a été aménagée.

Ces équipements ont été réalisés en collaboration avec l'organisme d'Etat chargé de la ressource en eau (Direction Régionale de l'Hydraulique) et un comité de gestion mis en place pour assurer l'entretien du matériel et percevoir une redevance sur les fournitures d'eau aux différentes bornes fontaines.

Un château d'eau et un réseau de bornes fontaines représente un budget de 70 000 €.

Jumelage de communes d'Angers Loire Métropole avec des communes attenantes à Bamako

S'appuyant sur la dynamique des échanges d'Angers et d'Angers Loire Métropole, plusieurs jumelages se sont développés entre des communes d'Angers Loire Métropole et des communes voisines de Bamako. Ainsi, les communes de Saint Barthélemy d'Anjou – N Gabakoro droit, Les Ponts de Cé – Moribabougou, Saint Léger des bois et Saint Jean de Linières – Safo ont menées des échanges avec de multiples actions comme celle de la réhabilitation de la pompe à main à Safo (Cf. ci-contre).

EVALUATION ET PROJETS

Chaque année les différentes actions sont évaluées lors de délégations composées d'élus et de technicien en relation avec les élus de Bamako.

Eau potable

Suite à la réalisation de deux premiers châteaux d'eau, il a été recherché de nouveaux sites d'implantation. Il s'est avéré que la consultation du concessionnaire a montré que son réseau devait couvrir correctement tout le territoire de Bamako. Il n'était donc pas envisageable de poursuivre dans cette voie. Il a toutefois été constaté que des coupures d'eau du concessionnaire pouvaient gêner les habitants et les Centres de Santé Communautaires. Par ailleurs un des deux châteaux d'eau créé par Angers Loire Métropole présentait des dysfonctionnements. Ces derniers ont pu être corrigés et les réseaux de bornes fontaines ont pu être rallongés. Les comités de gestions émettent chaque année un rapport technique et économique qui permet de suivre la bonne gestion, la qualité de l'eau et le bon entretien du matériel.

Déchets liquides

La gestion des eaux usées étant une compétence d'Angers Loire Métropole, des projets dans ce domaine ont

été recherchés avec des possibilités sur l'aménagement de voies pavées, la création de "mini-égouts", la compréhension de l'organisation en assainissement individuel d'une concession. Ils n'ont toutefois pas pu être plus développés car l'appropriation technique n'était pas satisfaisante et les projets par ailleurs en cours ont sollicité toute la capacité financière d'intervention d'Angers Loire Métropole à Bamako.

Conclusion

Chaque échange d'Angers Loire Métropole avec Bamako est élaboré avec les responsables du District de Bamako, les Maires des communes concernées ainsi qu'avec la population locale afin de l'adapter au mieux aux besoins exprimés. Il est aussi en adéquation avec le partenariat d'Angers dans toutes ses dimensions.



Réhabilitation d'une pompe à main

La commune de SAFO (voisine de Bamako) ayant démarré un partenariat avec deux communes d'Angers Loire métropole (Saint Léger des Bois et Saint Jean de Linières), il a été convenu de mener une première action consistant à réhabiliter une pompe à main en dysfonctionnement.

Une commande de 3 000 € HT a ainsi été passée avec une entreprise spécialisée (Somaher) implantée à Bamako pour changer la pompe à main et créer un ouvrage maçonné afin de protéger l'équipement et faciliter la propreté des lieux.

Contacts :

Maison du Partenariat Angers Bamako

Avenue du 22 Octobre 1946

BPE 1721 - Bamako - Mali

Tél : 223 84 16

maison.angersbko@africone.net.ml

Jean-Marc Verchère ou Cyrille Bader

Angers Loire Métropole

83 rue du Mail - 49100 Angers

Tél : +33 2 41 05 50 00

jean-marc.verchere@angersloiremetropole.fr

cyrille.bader@angersloiremetropole.fr

Renforcement des capacités des acteurs publics de l'eau et mise en application du Code de l'Eau dans la Région de la Haute-Matsiatra, Madagascar

Communauté Urbaine du Grand Lyon (Rhône)

Collectivité bénéficiaire : **Région Haute Matsiatra**

Partenaires : BURGEAP - 27, rue de Vanves - 92772 Boulogne Billancourt

Tel : +33 1.46.10.25.40 - Fax : +33 1.46.10.25.49

OBJECTIFS

Le projet vise la mise en application du Code de l'eau et des orientations nationales prises dans le secteur de l'eau par l'Etat Malgache sur la Région pilote de la Haute-Matsiatra, selon trois sous-objectifs :

- L'amélioration de la gestion de l'eau dans la Région de la Haute-Matsiatra : vers une gestion intégrée de la ressource en eau.
- Le renforcement des capacités des acteurs publics locaux de l'eau.
- La création d'un Pôle régional de Compétences dans le secteur de l'Eau.

Intégration du projet dans le secteur en général S'appuyant sur le Code de l'Eau, le projet mettra en application à une échelle locale, celle de la Région de la Haute-Matsiatra, les orientations nationales fixées par l'Etat Malgache.

Renforçant les capacités des collectivités locales, et impliquant dans sa mise en œuvre le développement d'un partenariat entre collectivité nord (Grand Lyon) et collectivité sud (Région de la Haute-Matsiatra), le projet s'inscrit dans l'orientation politique de décentralisation de l'Etat Malgache soutenue par l'Union Européenne.

Le projet répond en outre à une volonté de spécialisation de la Région de la Haute-Matsiatra dans le secteur de l'eau et l'assainissement de façon à ce que la Région soit motrice dans ce secteur essentiel à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

L'action contribue enfin à atteindre les objectifs globaux suivants du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) adopté par Madagascar :

- rapprocher le gouvernement des citoyens par le biais de la décentralisation
- susciter une volonté de participation de la population
- préparer et valoriser les ressources humaines du pays

PROGRAMMATION

0. Action préliminaire : état des lieux des acteurs et des projets "eau et assainissement" dans la Région Haute-Matsiatra.

OS1 : Gestion intégrée des ressources en eau

1.0. Etat des lieux régional de la ressource en eau en vue de sa gestion intégrée à l'échelle de bassins versants sur la région de la Haute-Matsiatra

1.1 Mise en place d'un dispositif de suivi des ressources en eau (qualité et quantité) sur le BV pilote

1.2 Exploitation des données et prise en compte dans un plan de suivi et/ou d'aménagement du bassin versant pilote

1.3 Etude et recommandations pour l'eau potable et l'assainissement des communes urbaines pilotes

1.4 Etude et recommandations pour l'AEP et l'assainissement de communes rurales pilotes

-> prise en compte des résultats de ces actions dans l'élaboration du Schéma Directeur Régional d'Aménagement des Eaux.

OS2 : Renforcement des capacités des acteurs publics locaux de l'eau

2.1 Assistance à Maîtrise d'Ouvrage aux communes malgaches à trois niveaux :

- conférences et présentations ouvertes à l'ensemble des communes de la Région
- ateliers de travail pour les communes pilotes, basés sur des échanges de savoir-faire (missions d'experts français à Madagascar et missions d'agents des communes à Lyon)
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation, la réception et la gestion d'infrastructures

2.2 Assistance technique et méthodologique à la Région Haute-Matsiatra pour la mise en place opérationnelle du Comité de bassin et l'élaboration du Schéma Directeur Régional d'Aménagement des Eaux

2.3 Promotion des méthodes et mécanismes participatifs auprès des collectivités locales et soutien au développement de la relation collectivité - usagers sur les questions de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (campagnes d'Information - Education - Communication)

OS3 : Le développement d'un pôle régional de compétences "eau"

Le développement d'un pôle régional de compétences eau repose essentiellement sur la mise en réseau des différents acteurs régionaux de l'eau et sur le développement d'activités universitaires dans le secteur de l'eau.

Pour cela, le Grand Lyon et la Région Haute-Matsiatra soutiennent le développement d'une coopération interuniversitaire entre les universités de Fianarantsoa et de Lyon.

Partenaires

Le programme de coopération décentralisée est mené avec la Région de la Haute-Matsiatra et le bureau d'études français BURGEAP.

Le programme associe les organismes ressources suivants :

- à Madagascar : Association APMM, JIRAMA, Commune Urbaine de Fianarantsoa, Université de Fianarantsoa, ministère de l'Energie et des Mines.
- à Lyon : Université Lyon I, IG2E, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Budget

Budget global du projet : 1 170 894 € sur 3 ans, dont 873 894 € issus de la Commission Européenne - FED (soit 75% du budget total) et 12 000 euros apportés par le partenaire malgache (1%).



Contacts :

Hanta Rabetaliana

Chef de Région Haute-Matsiatra
Palais de la Région, Tsianolondroa
301 Fianarantsoa, Madagascar
Tel +261 20 75 51031 - Mob +261 320439392

Vincent Dussaux, chargé de la coopération décentralisée eau

Communauté Urbaine de Lyon
20 rue du Lac - BP 3103 - 69399 Lyon cedex 03
Tel +33 4 78 95 89 31 - Fax +33 4 78 95 89 74
Mèl : vdussaux@grandlyon.org

Coopération décentralisée ville de Poitiers-Ville de Moundou, Tchad

Ville de Poitiers (Vienne - France)

Jacques Santrot, maire

Collectivité bénéficiaire : **Ville de Moundou (Tchad)**

Partenaire direct de l'opération : Association Poitiers-Moundou (APM)

HISTORIQUE DU PROJET

Des contacts ont été établis entre Poitiers et Moundou dès 1987, par l'intermédiaire de Baniara Yoyana, ancien étudiant tchadien à Poitiers, devenu ministre. Un jumelage a été initié à partir de 1989 et l'association Poitiers-Moundou (APM) crée pour animer ce jumelage dans le cadre de la coopération décentralisée.

DEROULEMENT ET RESULTATS

La Ville de Poitiers, associée étroitement à l'Association Poitiers-Moundou (APM) a initié depuis 1996, à partir du réseau d'eau initial datant de 1959, la construction de deux tranches de canalisations d'eau de 1,5 km chacune et de 10 km de bornes-fontaines (plus une extension vers un lycée : 1 borne-fontaine et un robinet). Les travaux, financés par la Ville de Poitiers, Cités-Unies France, le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France à N'Djaména, l'Agence Française de Développement, le Conseil Général de la Vienne, la Préfecture de Région Poitou-Charentes, le Conseil Régional Poitou-Charentes, la Ville de Moundou, sont pilotés par un maître d'ouvrage baptisé le Comité d'Exécution et de Gestion des Bornes-Fontaines (CEGBF), constitué de la ville de Moundou, de la Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité (STEE), des chefs de quartiers concernés, des représentants de la Société civile et de l'Association des Amis de Moundou-Poitiers (AAMP, association jumelle de l'APM-, qui anime ce comité.

Chacune des bornes-fontaines est gérée par un comité de borne-fontaine qui emploie un fontainier. Les recettes provenant de la vente d'eau à l'utilisateur ou aux por-

teurs d'eau sont divisées en trois parts : la moitié pour le fontainier, un quart pour la petite maintenance de la Borne-fontaine (BF), un quart sert de provision pour réinvestir dans la poursuite de la construction du réseau.

Cette répartition n'est toute fois pas toujours respectée. Aussi en 2005, le CEGBF a procédé à un appel d'offres concernant un nouveau programme de formation des fontainiers et des membres des comités de bornes-fontaines : gestion financière, mais aussi enjeux autour de la bonne utilisation de l'eau, en terme de préservation de la ressource et d'impact sanitaire.

Par ailleurs, les "performances" des bornes-fontaines sont inégales et dépendent à la fois des prix pratiqués à la BF par rapport au service offert par les porteurs d'eau, et des pratiques culturelles en vigueur au sein de quartiers périphériques et excentrés très longtemps privés d'eau potable. L'extraction de l'eau de puits sans contrôle est encore courante, surtout durant la saison des pluies, qui inonde littéralement la moitié de la ville, située juste au-dessus du lit du Logone, le fleuve qui longe Moundou.

Néanmoins, la gestion sur un temps long de ce projet par les moundouais eux-mêmes (le chef de service voirie de la Ville a démontré de réelles compétences en la matière) a permis d'intégrer les dimensions culturelles et financières de cette opération : ainsi, à partir du nouveau réseau né a pu être construite une extension vers un collège, devenu lycée en 2004, dont la nouvelle borne-fontaine située aux portes de l'établissement, permet aux habitants du quartier d'acheter de l'eau potable, mais

permet dans le même temps, grâce aux recettes de la BF, de distribuer gratuitement de l'eau aux élèves par l'installation d'un robinet à l'intérieur de l'établissement.

Depuis 2005, l'orientation nouvelle qui est donnée au projet "eau à Moundou" consiste à construire des forages dans les quartiers très périphériques, qui ne seront vraisemblablement pas desservis de sitôt par le réseau lui-même en en confiant toujours la gestion à des comités d'habitants. L'idée de faire de ces forages des centres de services à la vie quotidienne ou artisanaux fait son chemin. Ces "places de vie" pourraient être alimentées par des sources énergétiques alternatives (photo-voltaïque par

exemple) dans le cadre d'une convention déjà signée entre la Ville de Poitiers et EDF (et ses partenaires associés).

La priorité donnée à l'eau par les partenaires de Moundou en 1990, a toujours été confirmée depuis, malgré les nombreuses difficultés récurrentes dont la plus gênante est liée à la faible fiabilité technique assurée par la STEE, alors même que la ressource en eau dans le sous-sol de cette ville de 150 000 habitants est largement abondante.



Contacts :

Mr Michel Touchard, adjoint au maire, chargé des Relations internationales

Mme Catherine Gourmaud, attachée, Service des Relations internationales
Tél +33 5 49 52 37 87 - Fax +33 5 49 52 37 69
courriel : rel.inter@mairie-poitiers.fr

Mr Dominique Royoux, président de l'APM
Tél +33 5 49 57 26 83 (D) +33 5 49 52 36 39 (B)
Fax +33 5 49 52 38 83

courriel : d.royoux@agglom-poitiers.fr
Mr Gérard Chaigneau,
Tél +33 5 49 57 26 70
courriel : g.chaigneau@agglom-poitiers.fr

Partenariat public-privé pour la construction de mini réseaux d'eau dans le cadre d'une coopération décentralisée au Cambodge

Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)

André Santini, président

Christian Cambon, vice-président en charge des actions de coopération

Collectivité bénéficiaire : **Province de Takeo**

Autre partenaire : Groupe de Recherche et d'échanges technologiques (GRET)

HISTORIQUE DU PROJET

Le SEDIF est un établissement public de coopération intercommunale français qui regroupe 144 communes de l'Ile-de-France. Il assure l'alimentation en eau potable de 4 millions de consommateurs en produisant et distribuant environ 300 millions de mètres cubes d'une eau de qualité par an.

En 1986, le SEDIF a décidé de s'engager dans des actions d'aide au développement visant à améliorer l'accès à l'eau potable des populations défavorisées du Sud. Pour financer son programme d'aide, le SEDIF a choisi de prélever 0,3 cent d'euro par mètre cube d'eau distribuée sur son territoire. Un budget de près de 1 million d'euros est ainsi assuré chaque année, compte tenu des volumes d'eau vendus.

Ce système présente l'avantage majeur d'être indolore pour les consommateurs car ce prélèvement ne représente en moyenne que 0,6 euro par foyer et par an. Il a été mis en place sans augmentation du prix de l'eau en anticipant des gains de productivité.

Le principe de financement décrit ci-dessus a inspiré la loi de février 2005 autorisant les établissements de coopération intercommunale chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement et les agences de l'eau à mener des actions de coopération dans leur domaine et dans la limite de 1% des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services.

De plus, au-delà de l'appui financier, le SEDIF apporte également son savoir-faire et sa maîtrise des techniques hydrauliques.

La solution adoptée par le SEDIF pour garantir à la fois la bonne destination de son aide financière et son efficacité sur le terrain, a été de recourir à un opérateur, lien entre le Syndicat et la collectivité aidée qui est fortement impliquée dans la conduite des projets. L'efficacité attendue de l'opérateur, qui est toujours une Organisation Non Gouvernementale (O.N.G.), tient à sa présence permanente sur le terrain, exigée par le SEDIF et garantissant notamment un suivi régulier des projets et un appui durable aux structures de gestion et de maintenance mises en place par les communautés bénéficiaires.

En 20 ans, le SEDIF a financé plus de 160 opérations présentées par 25 O.N.G. dans 16 pays pour un montant de plus de 12 millions d'euros. Compte tenu de la mobilisation en co-financements d'autres bailleurs de fonds, on peut estimer à plus de 25 millions d'euros le montant total des opérations auxquelles le SEDIF a participé.

Ce sont environ 1 800 000 personnes qui ont bénéficié directement d'une amélioration de l'accès à l'eau par la réalisation d'ouvrages hydrauliques.

Ce bilan prouve qu'avec des moyens limités mais ciblés, et grâce à l'apport déterminant des O.N.G. et la participation des populations locales, il est possible de contribuer à l'amélioration durable de l'accès à une ressource vitale pour des centaines de milliers d'êtres humains. Ce résultat peut être de plus obtenu par un effort individuel de solidarité très minime pour un consommateur occidental.

OBJET DU PROJET

Le Cambodge est un pays de 11,5 millions d'habitants essentiellement rural. Il est très marqué par la guerre civile intervenue à la fin des années 1970, qui l'a décimé, et n'a pratiquement pas été gouverné pendant 20 ans. L'Etat est en reconstruction, mais les ministères ont encore beaucoup de difficultés à définir, maîtriser ou coordonner les politiques prioritaires sectorielles.

Dans ce contexte, le développement rural constitue un enjeu majeur, le niveau des infrastructures étant très faible. Dans le domaine de l'eau, seulement 25% de la population a accès à un point d'eau aménagé.

La libéralisation de l'économie facilite le développement de l'initiative privée après des années de fort encadrement étatique. Parallèlement, le milieu rural a de plus en plus tendance à s'urbaniser et ses habitants aspirent à y trouver un mode de vie comparable à celui des villes. Ainsi, un service individuel est souvent proposé "à domicile" par un secteur privé "informel" naissant, permettant aux usagers de passer directement du système communautaire rudimentaire et éloigné (mare, puits, pompe à main...) au branchement privé.

Les enjeux du service rural au Cambodge sont donc :

- passer d'une niche commerciale à un service d'intérêt général par une amélioration de la qualité et une réduction des exclusions ;
- créer un environnement favorable pour les investisseurs privés (amélioration de l'accès au crédit, mise en place de garanties protégeant les investissements réalisés, formation...);
- renforcer la maîtrise d'ouvrage locale (gestion communautaire ou délégation).

DEROULEMENT ET RESULTATS

Le SEDIF a financé, pendant 4 ans, un projet ayant permis, chaque année, la mise en place de 2 installations de production (unité de traitement) et distribution (réseau avec branchements privés) d'eau potable dans des villages de 1000 à 2000 habitants de la province de Takeo.

La méthode d'intervention a consisté à proposer un apport financier complémentaire à des financeurs privés. Les conditions d'obtention de ces fonds "publics" étaient le respect d'un cahier des charges de base (conventions de délégation de service public) et une contractualisation impliquant les deux acteurs indispensables : Etat et collectivité locale.

Les principales étapes du projet étaient les suivantes : préparation, information, réception des demandes, analyse et sélection, négociation et contractualisation, réalisation des travaux et enfin, suivi du fonctionnement.

Un appui en matière de conception des installations et en matière de gestion était apporté: outils de base et formation.

Le principe du partenariat public-privé qui a été mis en œuvre dans le cadre de cette opération a permis de responsabiliser la maîtrise d'ouvrage locale, tout en impliquant les petits investisseurs aptes à fournir un service public de qualité et correspondant aux attentes des populations bénéficiaires.

Cette opération reposant sur la volonté des investissements privés locaux pourrait être reproduite à plus grande échelle en bénéficiant de fonds institutionnels internationaux.



Contacts :

Jacques Cavard, directeur général des Services techniques, SEDIF

Jacques Monvois,

GRET - 211-213 rue La Fayette - 75010 Paris
Tel +33 1 40 05 61 61 - monvois@gret.org

Les actions de solidarité internationale de la ville de Paris en matière d'eau et d'assainissement

Ville de Paris

Bertrand Delanoë, maire

Autres partenaires :

ONG : Eau Vive, East, AIMF, CGLU

Autres villes : Phnom Penh, Kaolack, Kornaka

La ville de Paris attache une grande importance à développer des actions de solidarité internationale pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, et inscrit résolument son action en dans une perspective de développement durable (social, économique, humain et environnemental). Paris s'attache ainsi à contribuer pleinement, aux côtés des Cités et Gouvernements Unis Locaux, à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies.

La ville de Paris mène ainsi activement depuis 2001 des coopérations décentralisées qui visent à soutenir des villes et des populations en situation de précarité vis-à-vis de l'accès à l'eau ou de l'épuration des eaux usées. Paris mène, par exemple, à Phnom-Penh, au Cambodge, notamment avec l'Agence Française du Développement, l'Association Internationale des Maires Francophones et la Commission européenne, des actions visant à établir un diagnostic des réseaux, à proposer un schéma directeur d'assainissement et un programme de protection contre les crues. La présence d'ingénieurs français sur place a permis le renforcement du management de la régie municipale de l'eau de Phnom Penh. En 2006, Paris compte approfondir encore cette coopération, en direction de quartiers suburbains.

Paris veille à ce que son apport contribue à renforcer les capacités d'action et la maîtrise des pouvoirs locaux ainsi que le bien-être des populations, et accompagne ses interventions techniques, centrées sur les besoins réels des populations, par des échanges éducatifs et sanitaires.

La ville de Paris participe également au développement d'actions de solidarité financées par des contributions des usagers, via la facture d'eau, conformément aux dispositions d'une nouvelle loi, du 9 février 2005, qui permet aux collectivités locales françaises de consacrer jusqu'à 1% de leurs ressources tirées de l'eau à des actions de solidarités internationales pour l'eau et l'assainissement.

Dès 2005, Paris a ainsi pu financer à titre expérimental deux projets, dans la ville de Kaolack (Sénégal) et dans le canton de Kornaka (Niger). En 2006, ce dispositif sera renforcé et un fonds de solidarité, dont 10% sera réservé à des actions d'intervention d'urgence, sera consacré à des projets de solidarité internationale en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.

De manière à garantir une utilisation transparente et efficace des moyens financiers ainsi rendus disponibles, la ville de Paris a voulu mettre en œuvre un dispositif innovant, appuyé dès 2006 sur une charte éthique, un appel à projets dont le règlement sera public et un comité d'engagement ouvert à la société civile et à toutes les représentations politiques du Conseil de Paris.



Exemple : Développer l'agriculture et favoriser l'économie locale du canton de Kornaka (Niger), grâce à la construction de puits

HISTORIQUE DU PROJET

Au Niger, 177ème et dernier pays selon l'indice de développement humain des Nations-Unies, 50% environ de la population en milieu rural n'a aucun accès au service public de l'eau, tandis que l'assainissement y est pratiquement inexistant.

L'association Eau Vive, créée en 1978, intervient essentiellement dans le Sahel, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'éducation, du développement économique, de la citoyenneté et de la lutte contre la désertification. Elle mène ses projets en lien étroit avec les autorités locales, en veillant à ce que la définition des besoins se fasse par les populations locales elles-mêmes, qui doivent obligatoirement assurer une part d'autofinancement des projets réalisés.

OBJET

Le canton rural de Kornaka, qui comporte 400 villages, comprend une population de 250 000 habitants, dont 90% est sédentaire et 10% nomade, qui vit de l'agriculture et de l'élevage. Le taux de couverture des besoins en eau est actuellement de l'ordre de 46%. Eau Vive compte réaliser deux projets d'installations hydrauliques villageoises. Le premier consiste à forer deux puits pour deux villages de 500 et 600 habitants, puis à réaliser un forage et une installation d'adduction d'eau pour un village de 1 600 habitants. Aucun de ces villages ne dispose pour l'instant d'équipement hydraulique, et ces installations seront accompagnées d'une sensibilisation des populations à l'hygiène, à la prévention sanitaire et à la gestion des points d'eau. Le second projet vise plus précisément la sécurité alimentaire et le développement de l'agriculture, de manière à favoriser l'essor économique de la zone. Il consiste en la construction de cinq

puits pastoraux, destinées exclusivement à l'élevage. Un objectif visé est la pacification des relations entre éleveurs nomades et sédentaires. Pour cela, un système de tarification précis et un volet d'appui à la gouvernance locale sont prévus.

DEROULEMENT DU PROJET

Un comité de gestion sera créé et une tarification sera mise en place. Une équipe d'Eau Vive accompagnera, sur place, les réalisations, sur une période de douze mois. La subvention de la ville de Paris, dans le cadre de la loi du 9 février 2005, de 105 000 €, représente 36,5% du financement du projet.



Contacts :

Myriam Constantin, adjointe au maire chargée de l'eau et de l'assainissement
Tél : +33 1 42 76 44 53
myriam.constantin@paris.fr

Pierre Schapira, adjoint au maire chargé des relations internationales et de la francophonie
Tél : +33 1 42 76 50 64
pierre.schapira@paris.fr

Renforcement des capacités du secteur public de l'eau au Liban

Communauté Urbaine du Grand Lyon (Rhône)

Bénéficiaire : Etablissement des Eaux de la Békaa, Etablissement des Eaux de Beyrouth et Mont-Liban et Etablissement des Eaux du Liban Nord

Autres partenaires :

Ministère des Affaires étrangères, Région Rhône-Alpes, Ville d'Aix-en-Provence, Association CORAIL.

HISTORIQUE

Issue des relations historiques nouées autour du commerce de la soie, une charte d'amitié est signée en 1997 entre la Ville de Lyon et la Ville de Beyrouth. Dans le cadre de ce partenariat, Beyrouth demande au Grand Lyon de l'appuyer dans son projet de modernisation de son service des eaux, désorganisé suite à 20 ans de conflit armé. En 1999 une première convention de coopération décentralisée entre la direction de l'eau du Grand Lyon et l'Office des Eaux de Beyrouth marque le démarrage d'un "programme d'appui au renforcement des capacités du secteur public de l'eau au Liban".

En 2003, suite au regroupement des divers offices des eaux en Etablissements régionaux des Eaux du Liban, le Grand Lyon étend sa coopération à trois de ces nouveaux établissements : des conventions sont alors signées avec les Eaux de Beyrouth et Mont-Liban, les Eaux du Liban-Nord et les Eaux de la Békaa.

UN PROGRAMME D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DU SECTEUR PUBLIC DE L'EAU

Le programme d'appui au renforcement des capacités du secteur public de l'eau au Liban poursuit les objectifs principaux suivants :

- Moderniser et renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage du secteur public de l'eau au Liban.
- Promouvoir la gestion intégrée du cycle de l'eau.
- Favoriser les démarches de concertation et de participation : usagers du service, acteurs locaux, autres administrations.

Les actions réalisées auprès de chacun des trois Etablissements des Eaux ont été adaptées à leurs besoins et demandes. Des objectifs ont ainsi pu être définis pour chaque bénéficiaire, chacun de ces objectifs ayant mobilisé, pour être atteint, des partenaires et compétences spécifiques.

Etablissement public des Eaux de Beyrouth et Mont Liban (EBML)

Convention d'assistance technique et méthodologique signée en 1999 (Office des Eaux de Beyrouth : OEB) Renouvelée en 2001 (OEB) puis en 2003 et en 2006 (EBML)

Thèmes de coopération :

- réhabilitation et modernisation du réseau de distribution de l'OEB (*cofinancement FASEP du MAE, intervention d'entreprises françaises et libanaises*).
- transfert de nouvelles technologies : SIG et télésurveillance du réseau (*en partenariat avec la Région Rhône-Alpes*).
- renforcement des capacités du laboratoire d'analyse de l'OEB et mise en place de procédures de contrôle de la qualité de l'eau (*coopération triangulaire sud-sud-nord avec l'ONEP du Maroc, financement MEDA de l'Union Européenne*).
- appui à la réorganisation des services de l'OEB (*en partenariat avec la Région Rhône-Alpes*).
- mise en place d'une politique de protection des ressources en eau : cartographie de la vulnérabilité des ressources en eau et inventaire des points de pollution, développement d'un SIG de gestion des ressources en eau, formation d'un comité interministériel chargé de la protection de la source de Jeita.

Etablissement public des Eaux du Liban Nord (ELN)

Convention d'assistance technique et méthodologique signée en 2003, renouvelée en 2006.

Thèmes de coopération :

- mise en place de systèmes d'information au sein de l'ELN
- développement de la relation à l'usager (*en partenariat avec la Région Rhône-Alpes*).
- concertation avec les acteurs locaux de l'eau au Liban Nord : création d'un "comité de concertation locale" autour de l'ELN (*en partenariat avec la Région Rhône-Alpes*).
- assistance à la maîtrise d'ouvrage : préparation à la délégation de gestion de l'Office des Eaux de Tripoli.

Etablissement public des Eaux de la Békaa (EBK)

Convention d'assistance technique et méthodologique signée en 2003, renouvelée en 2006.

Thème de coopération :

- renforcement de l'équipe de direction : formation de personnel en France (avec la participation de la Ville d'Aix en Provence)

PRINCIPES D'INTERVENTION

La direction de l'eau du Grand Lyon propose à ses partenaires un appui technique et méthodologique reposant sur l'échange de savoir-faire et d'expérience. Cet échange est mis en œuvre par :

- la présence au Liban d'un représentant permanent du Grand Lyon dispensant une assistance technique et méthodologique au quotidien et assurant un suivi très régulier de l'avancement des projets et de l'évolution de leur contexte,
- des missions régulières au Liban des chefs de projets et d'experts du Grand Lyon, mobilisés selon les besoins des projets,

- des missions de formation et de sensibilisation à Lyon pour les personnels libanais.

Les missions d'échange et de suivi entre agents de la direction de l'eau du Grand Lyon et des Etablissements des Eaux du Liban se succèdent ainsi depuis 7 ans.

Mobilisant de nombreux acteurs français (Région Rhône-Alpes, association CORAIL, Ville d'Aix en Provence, diverses entreprises) et libanais (administrations, collectivités locales, universités, associations), le programme de coopération a nécessité un budget d'environ 2 millions d'euros depuis 1999, mobilisé sur plusieurs sources :

- Grand Lyon : 500 000 euros
- Région Rhône-Alpes : 900 000 euros
- Subventions (MAE, UE) : 350 000 euros
- Contribution des partenaires libanais : 250 000 euros.

Des rencontres régulières avec les principaux bailleurs de fonds sont organisées afin de rechercher une cohérence et une complémentarité entre coopération décentralisée et coopération bilatérale.



Contacts :

M. Jamal Krayem, président de l'Etablissement des Eaux du Liban Nord
Mèl : jakrayem@inco.com.lb

M. Vincent Dussaux, chargé de la coopération décentralisée eau
Communauté Urbaine de Lyon
Tel +33 4 78 95 89 31 - Fax +33 4 78 95 89 74
Mèl : vdussaux@grandlyon.org

Mexico mars / Mexico march / México marzo 2006



Ministère des Affaires étrangères
Action extérieure des collectivités locales (AECL)
57 boulevard des invalides - 75007 PARIS
+33-1 53 69 36 41 / 34 41



Association des maires de grandes villes de France
42, Rue Notre-Dame des Champs - 75006 Paris
+33-1 44 39 34 56 - www.grandesvilles.org



Assemblée des départements de France
6, Rue Duguay-Trouin - 75006 Paris
+33-1 45 49 60 20 - www.departement.org



Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe
30, rue Alsace Lorraine - F-45000 Orléans
+33-2 38 77 83 83 - www.afcce.org



Association des Petites Villes de France
42 boulevard Raspail - 75007 Paris
+33-1 45 44 00 83 - www.apvf.asso.fr



Association des Régions de France
282 Boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
33-1 45 55 82 48 - www.arf.asso.fr



Cités Unies France
9, Rue Christiani - 75018 Paris
+33-1 53 41 81 81 - www.cites-unies-france.org